Fribourg (Suisse) 61me année — N° 139 | Le numéro 10 cent. — PREMIÈRE ÉDITION | Jeudi 18 juin 1931

RÉDACTION
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13 et 9
Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg
PRIX DES ABONNEMENTS :

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc.	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis.	4.50	10.—	19.—	38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. ⅓	Le millimètre
Suisse	10 »	de hauteur
Etranger	12 »	sur une
Réclame	25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Protestation des évêques espagnols. A la conférence du travail. L'Amérique et les dettes de guerre.

Les évêques d'Espagne ont fait, par l'intermédiaire de Mgr Eijo y Garay, évêque d'Alcala de Hénarès, résidant à Madrid, une démarche auprès du chef du gouvernement provisoire pour protester contre le procès de tendance qu'on leur fait en les représentant comme ennemis de la république et pour dénoncer les violences dont l'Eglise a déjà été l'objet et celles dont elle est menacée.

Les évêques espagnols, dans un mémoire que Mgr Eijo y Garay a remis en leur nom au président Alcala Zamora, rappellent que, tous, dans les lettres pastorales qu'ils ont adressées à leurs diocésains à la suite du changement de régime, ont recommandé l'obéissance aux autorités civiles et la coopération avec les pouvoirs publics pour le bien commun.

Le mémoire constate que ces dispositions loyales de l'épiscopat n'ont pas empêché des attentats inqualifiables contre l'Eglise d'Espagne et que les intentions du gouvernement à son égard restent menaçantes.

Le mémoire mentionne l'annonce pour une date prochaine de la sécularisation des cimetières et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; l'interdiction faite aux gouverneurs de prendre part officiellement aux cérémonies religieuses ; l'interdiction faite à l'armée d'envoyer des délégations aux cérémonies religieuses solennelles ; l'interdiction pour l'Eglise d'intervenir au conseil de l'instruction publique ; la suppression des honneurs militaires qui étaient rendus au Saint Sacrement lorsqu'il passait dans les rues ; la suppression de l'enseignement religieux obligatoire dans les écoles primaires et supérieures ; la prohibition du crucifix et des emblèmes religieux dans les écoles où il y a des élèves qui refusent de recevoir l'enseignement religieux ; la liberté des cultes entendue d'une façon qui viole les lois fondamentales de l'Etat et des articles du Concordat ; le décret sur la protection des trésors artistiques, qui enlève à l'Eglise le droit de disposer de ses biens propres ; l'abolition de l'immunité ecclésiastique, reconnue par les lois.

Le mémoire proteste contre l'incendie des églises, des couvents et des palais épiscopaux et réclame des réparations, non seulement pour le préjudice matériel occasionné par ces faits, mais surtout pour les sacrilèges et les profanations qui ont été perpétrés.

Les prélats espagnols terminent en rappelant que le gouvernement provisoire s'est engagé à respecter les prérogatives de l'Eglise catholique. Ils demandent la révocation des mesures contraires aux droits de l'Eglise.

***

Il y a, à la conférence du travail, qui siège actuellement à Genève, des discussions traditionnelles, qui reviennent chaque année, et auxquelles une de nos dépêches de samedi a fait allusion.

C'est le cas, principalement, des incidents qui marquent la séance au cours de laquelle on examine les rapports de la commission de vérifications des mandats.

L'autre jour, le groupe ouvrier de la conférence contestait le mandat du délégué ouvrier polonais, qui, selon M. Jouhaux, délégué français, aurait été choisi parmi l'organisation syndicale polonaise la moins importante.

Mais, malgré l'intervention de M. Jouhaux, les pouvoirs du délégué polonais ont été finalement validés par 86 voix contre 21.

Un autre débat du même genre s'est engagé, comme on sait, au sujet de la validation des pouvoirs du délégué ouvrier italien. A l'avènement du régime fasciste, les organisations syndicales italiennes ont été dissoutes et le gouvernement leur a substitué des organisations officielles, que la Deuxième Internationale ne veut pas reconnaître.

Une fois de plus, M. Jouhaux s'est opposé à la validation des pouvoirs du délégué fasciste. Mais il n'a pas eu plus de chance que les années précédentes. Le vote a donné, en effet, 76 voix pour la validation et 23 contre.

***

Bien que le gouvernement américain ait affirmé à plusieurs reprises que son attitude à l'égard des dettes de guerre restait immuable, on croit cependant à une nouvelle orientation, qui serait plus favorable aux pays débiteurs et qui se produirait à plus ou moins longue échéance.

Cet espoir est fondé sur des déclarations qui ont été faites depuis le congrès récent de la Chambre de commerce internationale, à Washington.

Dans son discours d'inauguration de ce congrès, le président Hoover avait dit que le fardeau des dettes de guerre n'était qu'un élément secondaire de la crise économique mondiale et que cette crise était surtout provoquée par les dépenses qu'occasionnent les armements actuels.

Cette déclaration avait beaucoup ému les délégués européens, notamment les représentants de la Grande-Bretagne et de l'Italie, qui demandèrent qu'on étudiât à nouveau les dettes de guerre, en rapport avec les conditions économiques présentes.

La délégation américaine s'opposa tout d'abord à cette demande, puis elle accepta qu'on y fît une timide allusion dans une des résolutions que vota finalement le congrès.

Voici cette résolution :

« Les obligations internationales sont définitives dans leurs termes et quant à leur montant. L'inviolabilité de telles obligations est fondamentale en vue du maintien du crédit international et de l'expansion du commerce et de l'industrie. L'observation de ce principe n'est pourtant pas inconciliable avec l'examen impartial des effets de ces obligations sur le commerce international, pour autant que ces effets peuvent être indiqués par les modifications des conditions économiques, et à condition qu'un tel examen soit inspiré et conduit par les principes adoptés par la Chambre de commerce internationale au cours de son congrès. »

Cete résolution, pour prudente et modérée qu'elle fût, n'en a pas moins provoqué, aux Etats-Unis, une réaction fort vive. Les adversaires d'une revision rappelèrent que les fonds des « dettes de guerre » avaient été fournis par le peuple américain ; à supposer que le Sénat des Etats-Unis, qui, seul, a autorité pour reviser la question, décidât d'annuler ces dettes, les obligations des débiteurs du peuple américain seraient mises à à la charge du gouvernement et du Trésor américains. Or, on sait que ce Trésor est déjà en déficit de près de 5 milliards de francs, déficit qu'il va, évidemment, falloir combler. L'annulation des dettes provoquerait donc de nouvelles charges, qui ne pourraient être supportées que par de nouveaux impôts. Finalement, ce serait le contribuable américain qui payerait lui-même le remboursement de son dû.

Si l'on ajoutait à cela le fait de l'approche des élections présidentielles de 1932, on pouvait croire que, le congrès de la Chambre de commerce terminé, la question des dettes devait être considérée comme momentanément écartée.

Aussi fut-ce avec surprise qu'on apprit que le président Hoover en discutait avec plusieurs chefs politiques des Etats-Unis et, notamment, avec un sénateur qui joue aux Etats-Unis le rôle qui est celui de M. Snowden en Grande-Bretagne : M. Borah, président de la commission des affaires étrangères du Sénat américain.

Or, M. Borah, dans une déclaration rendue publique il y a une dizaine de jours, a indiqué que les deux problèmes du désarmement et des dettes pourraient être étudiés conjointement ; il ajoutait, d'ailleurs : « Si nous venons à considérer la question de la revision des réparations par rapport à la capacité de payement de l'Allemagne, nous ne devons pas négliger le fait que l'une des grandes causes de cette dépression européenne qui a rendu plus difficile à l'Allemagne de faire face à ses obligations est le fardeau croissant des armements constamment développés chez les autres nations que l'Allemagne... »

Négligeons ce qui concerne les armements. Il reste que M. Borah, qui s'est opposé longtemps à toute revision de la question des dettes et, surtout, à toute relation entre cette question et celle des réparations, s'est départi de cette attitude. Ce fait sous-entend une évolution des milieux politiques américains qui, naguère, suivaient M. Borah dans son intransigeance.

C'est, sans aucun doute, un grand pas de fait.

Au Conseil national

Séance du 17 juin

Les votants contre la loi d'assurance vieillesse

On sait que le Conseil national a voté, hier mercredi, par 163 voix contre 14 et une abstention (M. Walter, Soleure, catholique), la loi sur les assurances pour la vieillesse. Les 14 députés qui ont voté contre sont :

MM. Benninger (Fribourg, de la droite), Bonnet (Genève, libéral), Boschung (Fribourg), Bringolf (Schaffhouse, communiste), Favarger (Neuchâtel, libéral), Gelpke (Bâle, paysan), Germanier (Valais), Gottret (Genève), Grand (Fribourg), Jobin (Berne), de Muralt, (Vaud, libéral), Perrier (Fribourg), Polar (Tessin), Torche (Fribourg).

La gestion

Le Conseil a repris la gestion. M. Perret (Neuchâtel, socialiste) a demandé une subvention plus élevée pour le laboratoire de recherches horlogères à Neuchâtel.

M. Schmid (Soleure, socialiste) a demandé par interpellation au Conseil fédéral pourquoi il a relevé les droits sur l'aluminium.

M. Schulthess, chef de l'Economie publique, a déclaré qu'il s'agissait de protéger une industrie nationale par les mêmes moyens que l'industrie étrangère protège les siennes.

L'interpellateur s'est déclaré partiellement satisfait.

M. Killer (Argovie, socialiste) a fait rapport sur les arts et métiers.

M. Sandoz (Berne, radical) a demandé une subvention plus élevée pour la Société suisse de chronométrie.

M. Graber (Neuchâtel, socialiste) a demandé la suppression des délais de carence en matière de chômage. C'est une question de justice sociale.

M. Grospierre (Berne, socialiste) a demandé la création d'un Conseil économique pour étudier les remèdes à appliquer au chômage.

M. Schmidlin (Berne, socialiste) a critiqué les prolongations de travail qui portent atteinte au principe de la semaine de 48 heures.

M. Moser (Zurich, socialiste) estime qu'on emploie trop de femmes et de jeunes gens dans l'industrie textile.

La discussion a été interrompue et la séance a été levée à midi.

L'imposition du tabac et de l'alcool

A la séance du Conseil national d'hier mercredi, M. Schulthess, conseiller fédéral, a fait la déclaration suivante :

« D'après des dispositions formelles de l'article constitutionnel, le produit de l'imposition du tabac et la part de la Confédération aux recettes tirées de l'imposition de l'alcool doivent être affectés à la couverture des dépenses que l'assurance-vieillesse et survivants imposera à la Confédération. Selon l'article 57 du texte mis au net, le Conseil fédéral ne pourra pas mettre en vigueur la loi sur les assurances avant qu'une loi sur l'imposition du tabac et une loi sur l'alcool soient passées en force et garantissent les recettes nécessaires pour couvrir les dépenses de la Confédération.

« Le Département fédéral des finances évalue à 50 millions de francs et même plus les recettes que l'imposition du tabac et de l'alcool procurera à la Confédération. Pendant toute la durée de la période transitoire, c'est-à-dire pendant quinze ans, les dépenses que l'assurance-vieillesse et survivants imposera à la Confédération resteront bien inférieures à ce chiffre de 50 millions. Grâce à ces excédents de recettes, aux intérêts et aux intérêts composés, le fonds de l'assurance-vieillesse et survivants jusqu'à la fin de l'année 1933 atteindra un montant de deux cents millions de francs et sera quadruplé en l'année 1948. Des calculs très sérieux ont prouvé qu'il sera possible, dès l'année 1948, c'est-à-dire dès le moment où l'assurance déploiera tous ses effets, de faire face par les recettes de l'imposition du tabac et de l'alcool et par les intérêts du fonds qui se sera accru dans l'intervalle, aux dépenses de la Confédération. Cette affirmation est d'autant plus fondée que certaines dépenses de la Confédération ne sont que conditionnelles. C'est ainsi que, d'après l'article 35 de la loi, un subside extraordinaire ne sera accordé durant la période transitoire que si les recettes de la Confédération tirées de l'imposition du tabac et de l'alcool le permettent.

« Certes, le taux de l'intérêt auquel peuvent être placés les capitaux influera dans une certaine mesure sur l'accroissement du fonds, mais personne ne peut savoir ce qu'il en sera exactement à l'avenir. D'ailleurs, un emprunt de la Confédération, même aujourd'hui, alors que l'argent est si abondant, coûte un peu plus de 4 %. On peut présumer qu'un renouveau économique et un retour à la confiance donneront aux capitaux de nouvelles occasions de placement, et amèneront une augmentation du taux de l'intérêt. L'hypothèse selon laquelle le fonds des assurances portera un intérêt de 4 ½ % en moyenne ne saurait donc nullement être qualifiée de hardie. Quoi qu'il en soit, le produit de l'imposition du tabac et de l'alcool, ainsi que les intérêts du fonds accumulés permettront à vue humaine de subvenir aux dépenses de la Confédération, non seulement durant la période de transition, mais aussi dès l'année 1949. Si, contre toute attente, le fonds devenait insuffisant, on ne se trouverait pas en présence d'un déficit affectant le capital, car le fonds ne constituera pas le capital de couverture de l'assurance. Au pis aller, la Confédération devrait, dans un avenir lointain, verser chaque année quelques millions de francs supplémentaires, si, ce qui n'est pas probable, le produit de l'imposition du tabac et de l'alcool n'augmente pas. Cette dépense serait compensée par l'avantage suivant : la Confédération pourrait placer ces propres emprunts à un taux moins élevé et ferait ainsi des économies.

« Il n'est pas possible, dans une déclaration aussi brève que celle-ci, de soumettre à une critique approfondie les considérations qui vous ont été soumises et d'entrer en discussion sur le contenu du tableau dont elles sont accompagnées. Il suffit d'établir que les recettes annuelles tirées de l'imposition du tabac et de l'alcool ne seront pas de 41.2 millions seulement comme le prétend M. Schule, mais qu'elles dépasseront cette somme d'environ 10 millions. A lui seul, ce fait, qui renverse complètement les calculs qui vous ont été soumis, prouve combien légères sont les affirmations qui vous sont faites et combien hasardeuses les conclusions qui vous sont présentées. Jamais encore, les conséquences financières d'une loi n'ont été étudiées et fondées avec autant de soins que pour celle-ci. Jamais encore, on n'a prélevé sur les recettes des années courantes des réserves pour les dépenses futures, réserves qui furent même considérées comme trop élevées et critiquées à ce titre. Vous savez que le Département des finances est également d'avis que les recettes provenant de l'imposition du tabac et de l'alcool suffiront pleinement à couvrir les charges de la Confédération. Par précaution, le Conseil fédéral n'a pas donné suite aux suggestions de ceux qui voulaient augmenter les allocations de la Confédération pendant les quinze premières années. Il peut donc vous assurer en tout repos et en toute connaissance de cause qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter ou de s'émouvoir.

« Quant aux institutions d'assurance comme telles, c'est-à-dire les caisses cantonales, leur équilibre financier est garanti. Lorsque nous avons calculé le développement des fonds cantonaux, nous avons compté avec un taux d'intérêt temporaire de 4 ½ % et avec des taux ultérieurs de 4 ¼ et de 4 %. La loi renferme d'autres garanties encore et nous sommes convaincus qu'aucune surprise désagréable ne saurait non plus se produire du côté des caisses cantonales. »

Séance de relevée

La gestion

A 5 h., la Chambre a repris ses débats.

M. Wulliamoz (Vaud, paysan) a demandé que les chômeurs fussent employés davantage aux travaux de la campagne.

M. Muller (Berne, paysan) a attribué le chômage industriel à la dépopulation des campagnes.

M. Schulthess, chef du Département, a répondu à ces vœux divers. Le Conseil fédéral examinera les propositions de MM. Perret et Sandoz.

Au sujet du conseil économique demandé par M. Grospierre, M. Schulthess a fait remarquer qu'on tombe dans un cercle vicieux. Les conseillers nationaux figurent déjà comme experts économiques dans toutes sortes de commissions ; ce sont les mêmes experts qui reviendraient dans un conseil économique. Pour cet organisme nouveau, il faudrait une revision constitutionnelle.

Il est possible de réduire le nombre des chômeurs par des travaux spéciaux, mais ce n'est qu'un palliatif. La plupart des chômeurs désirent travailler ; l'inoccupation est pour eux une souffrance. On introduit dans les allocations des périodes de carence pour inviter les chômeurs à chercher du travail, mais ce système ne va pas sans certaines duretés. On a créé des organisations pour venir en aide aux chômeurs pendant les périodes de carence. Il faudra revoir la question pour l'hiver prochain.

Au sujet des dépassements de la durée du travail, M. Schulthess a rappelé que ce sont les cantons qui appliquent la loi sur les fabriques. Il n'est pas possible de renoncer à des prolongations de travail pour la simple raison qu'il y a des chômeurs. Il est possible d'employer dans l'agriculture les chômeurs qui en viennent ; pour les autres, c'est difficile. Le Conseil fédéral examinera toutes ces questions.

M. Hoppeler (Zurich, évangélique) a développé un postulat demandant que des subventions ne fussent plus octroyées aux expositions qui ne s'engageraient pas à fermer le jour du Jeûne.

M. Schulthess, chef du Département, s'est dit disposé à accepter le postulat pour étude. Toutefois, il existe des plaisirs plus dangereux que les expositions. Il n'est qu'édifiant, par exemple, de visiter une exposition d'art ou une exposition horticole.

M. Hauser (Bâle-Ville, socialiste) a combattu le postulat. De telles idées sont d'une application impossible. Le seul moyen pratique de les réaliser est l'action personnelle.

M. Hoppeler a répliqué qu'il s'agit du maintien de nos traditions chrétiennes. Le peuple suisse désire que le jour du Jeûne soit respecté.

Le postulat a été adopté à la majorité des voix.

M. Gelpke (Bâle-Ville) a développé un postulat demandant une certaine limitation de la liberté du commerce et de l'industrie, en vue de protéger l'économie nationale contre l'influence de la surindustrialisation.

A 7 h. 20, la discussion a été interrompue et la séance levée.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Séance du 17 juin

Le Conseil des Etats a repris le Code pénal après renvoi des articles 87*ter* et 90 à la commission.

Les derniers articles de la partie générale ont passé sans discussion et la suite a été renvoyée à la prochaine session.

Séance de relevée

Le Conseil des Etats a repris l'examen des articles du code des obligations, qu'il avait commencé en mars. La commission a examiné une suggestion de M. Béguin. Le député neuchâtelois avait proposé d'introduire dans le code une disposition prévoyant la création d'actions de travail. La commission a estimé que la question de la participation des ouvriers aux bénéfices doit faire l'objet d'une loi spéciale.

Sur la demande de M. Klœti (Zurich), l'article 656*bis*, sur l'émission d'actions de jouissance en lieu et place d'actions amorties, a été renvoyé à la commission.

Le débat a été interrompu.

M. Etter (Zoug) a proposé d'approuver l'arrêté concernant les résultats définitifs du dernier recensement fédéral de la population et a demandé la revision de la loi fédérale sur cette matière. Il voudrait que la Confédération assumât les charges financières résultant des recensements, charges qui sont supportées actuellement par les cantons.

En ce qui concerne les ouvriers saisonniers, la commission a approuvé l'interprétation du Conseil fédéral.

M. Riva (Tessin) a appuyé les considérations du rapporteur sur ce dernier point. Puis l'arrêté a été approuvé et la séance levée.

La réponse de M. Musy à M. Huber

M. le conseiller national Huber (Saint-Gall, socialiste) ayant formulé certaines critiques concernant l'activité du service d'information institué pour préparer la réforme du régime des alcools, M. Musy, chef du département fédéral des finances, a fourni, à cet égard, les précisions suivantes au Conseil des Etats :

Lorsque le chef du département fédéral des finances entreprit, en 1926, l'étude de la réforme du régime des alcools, il constata malheureusement que les services officiels fédéraux et cantonaux ne possédaient que des données très vagues sur l'alcoolisme et ses conséquences. Les médecins, les sociétés philanthropiques avaient jeté un cri d'alarme. Les ravages de l'alcoolisme étaient inquiétants. Mais ni le bureau fédéral de statistique ni les autres offices publics ne possédaient les éléments précis et les indications exactes qui seuls pouvaient péremptoirement établir qu'un danger menaçait le pays. Nous manquions des données élémentaires indispensables à une lutte enfin efficace contre l'abus de l'eau-de-vie.

Engager un combat dans ces conditions était l'échec certain. Il fallait donc, sans tarder, combler cette regrettable lacune par une enquête sérieuse. C'est le devoir de l'Etat d'éclairer le peuple sur les dangers qui ravagent la société.

M. le conseiller fédéral Musy institua, avec l'approbation des Chambres fédérales, un service d'enquêtes et d'information. L'exposé des motifs à l'appui de la demande de crédit adressée à cet effet aux Chambres, précisait comme suit l'activité de cet office (v. budget de l'année 1929, page 163) :

a) Faire des enquêtes sur les effets de l'al-

coolisme au double point de vue hygiénique et social ;

b) Combattre l'abus de l'alcool par le moyen de conférences et de publications.

Les budgets de 1929 et 1930 prévoyaient en particulier un poste spécial pour frais de propagande.

La direction du service fut confiée à un fonctionnaire déjà expérimenté, auquel furent adjoints un médecin spécialiste, un juriste et un agronome.

On commença par dresser une statistique complète de tous les établissements qui abritent les victimes de l'alcoolisme. On en compta 1109, alors que l'annuaire statistique n'en mentionnait que 224. Une enquête détaillée fut entreprise auprès de ces 1109 établissements. L'office d'information prit, en outre, contact avec tous les orphelinats, hospices, hôpitaux, pénitenciers et avec toutes les autorités tutélaires et judiciaires. Toutes ces institutions furent orientées sur le but de ces recherches. On obtint qu'elles entreprissent les investigations qui leur permirent, par la suite, de remplir les formulaires d'enquête, concernant la période allant de 1905 à 1925. L'enquête intéressa 3650 asiles, instituts, orphelinats, hôpitaux, pénitenciers, autorités judiciaires et tutélaires, soit : 24 asiles d'aliénés, 16 établissements pour le relèvement des buveurs, 40 établissements pour enfants dégénérés, 200 classes spéciales pour enfants retardés, 175 asiles pour enfants difficiles à élever, 200 orphelinats et hospices, 340 asiles de vieillards et de pauvres, 29 pénitenciers cantonaux et 60 prisons de districts, 105 hôpitaux, 4 asiles pour épileptiques, 9 sanatoria, 1500 autorités de tutelle, 730 autorités judiciaires, 210 autorités de divorce, 25 cantons pour en connaître les charges de l'assistance publique et la part afférente à l'alcoolisme.

Cette longue et patiente étude comporta le dépouillement de plus de 90,000 fiches.

Les renseignements très suggestifs obtenus firent l'objet d'une brochure publiée dans les trois langues nationales, dont il fut tiré et distribué 262,000 exemplaires. Un bref extrait de ces données statistiques fut publié dans 43 calendriers. Les résultats de cette vaste enquête furent, en outre, concentrés dans un graphique colorié, dont il fut tiré 80,000 exemplaires distribués aux écoles, envoyés aux autorités communales, affichés sur les places publiques, dans les lieux de réunion et, à la campagne, dans toutes les laiteries.

On organisa ensuite un stand itinérant, réunissant tous les éléments statistiques, tableaux, graphiques, etc. Ce stand fut successivement installé dans les expositions de Berne, Lucerne, Porrentruy, Sierre, Lausanne et au Tir fédéral de Bellinzone. Pendant la durée de ces manifestations, un fonctionnaire expliquait les graphiques et renseignait le public sur les risques de l'alcoolisme et l'urgente nécessité de prendre les mesures efficaces pour les enrayer. Cette intéressante documentation sera exposée à nouveau par les soins de l'Hyspa. Elle constitue une réserve précieuse à laquelle nous saurons recourir si le référendum était lancé contre la loi d'exécution.

De 1927 au 5 avril 1930, les fonctionnaires attachés au service d'information firent 405 conférences ; 70 d'entre elles furent données aux sociétés cantonales d'instituteurs et aux sociétés pédagogiques de districts. Ces 405 conférences furent le travail préparatoire, l'orientation nécessaire, la campagne longue et persévérante, généralisée à tous les cantons, condition préalable et indispensable à l'efficacité de l'action entreprise par les partis politiques à la veille de la votation. Il est exact que le personnel de notre office a poursuivi son activité jusqu'à la veille de la votation. Jusqu'à la fin, en effet, les fonctionnaires qui avaient dressé les statistiques et composé les graphiques ont répondu à l'appel des commissions et des comités locaux ; jusqu'au dernier moment, ils ont contribué à éclairer et à convaincre. C'était leur devoir de mettre à la disposition du public et d'expliquer les statistiques ordonnées par la Confédération.

Enfin, le matériel statistique énorme réuni par cette vaste enquête servit à la préparation du film dont le texte fut écrit au département fédéral des finances. Ce film fut édité par les soins et aux frais du comité d'action. Il en a été fait 30 copies, qui permirent 2500 représentations organisées successivement dans 1500 communes. On a évalué à 800,000 le nombre des personnes qui assistèrent à la représentation du film contre l'alcoolisme.

Le département fédéral des finances croit pouvoir déclarer qu'il a tiré le résultat maximum du modeste crédit mis à sa disposition. Il fut utilisé exclusivement à payer les traitements du personnel de l'office, les déplacements et le matériel indispensable. Constatons enfin que ce crédit n'a pas été dépassé, puisque la dépense est restée de 10,000 fr. inférieure au crédit accordé par les Chambres fédérales.

Qu'on compare les sacrifices financiers officiels faits par la Confédération et les cantons avec l'effort gigantesque fait dans tous les Etats d'Europe pour combattre l'alcoolisme et on constatera que, en Suisse, les pouvoirs publics ont engagé bien peu dans la lutte dont dépend en partie l'avenir du peuple suisse.

Parti conservateur suisse

Le comité central du parti populaire conservateur suisse a eu à Berne, hier mercredi, une séance, sous la présidence de M. Perrier, conseiller national. MM. Nietlispach, conseiller national, et Amstalden, conseiller aux Etats, ont été nommés membres du comité directeur en remplacement de M. Wyniger, conseiller aux Etats, décédé, et de M. Baumberger, conseiller national. M. Widmer, conseiller national, a été nommé représentant des catholiques de la Diaspora.

M. Scherer, conseiller national, a fait un exposé sur la protection de la liberté de travail et d'association. L'assemblée a approuvé le conférencier, qui a préconisé des mesures législatives pour la protection de la liberté de travail et a recommandé l'appui des organisations chrétiennes-sociales.

M. Mæder, conseiller national, a fait une conférence sur le programme de travail de la communauté d'action paysanne du parti populaire conservateur. Une discussion nourrie a suivi chaque conférence.

Le comité a décidé de convoquer un congrès à Lucerne le 30 août.

Union interparlementaire

Le groupe suisse de l'Union interparlementaire s'est réuni, hier après midi mercredi, en séance, sous la présidence de M. Mercier, conseiller aux Etats. MM. de Meuron, Lausanne, et Mercier, Glaris, conseillers aux Etats, ont été réélus comme représentants de la Suisse au conseil interparlementaire. Puis le comité a été réélu. Il se compose de MM. Mercier, président ; Evéquoz, Sion, vice-président ; de Meuron, Lausanne ; Huggler, Berne ; Zimmerli, Lucerne, et Gygax, secrétaire aux Chambres fédérales, qui assume les fonctions de secrétaire du comité.

La 27me conférence de l'Union interparlementaire aura lieu, cette année, du 1er au 7 octobre, à Bucarest.

Une fondation pour la Croix-Rouge

Les Chambres fédérales ont accordé, il y a quelque temps, un subside de 500,000 francs à une fondation en faveur du comité international de la Croix-Rouge.

Le Conseil fédéral a désigné, pour le représenter dans le conseil de la fondation M. Paul Dinichert, chef de la division des affaires étrangères du Département politique, et M. Ryffel, chef du contrôle des finances au Département fédéral des finances.

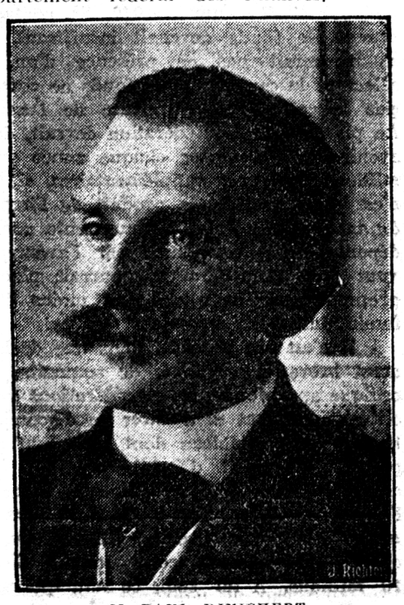

M. PAUL DINICHERT

Nominations en Valais

On nous écrit :

Le Conseil d'Etat vient de nommer à la direction de la nouvelle colonie pénitentiaire de Crête-Longue, dans la plaine de Granges-Chalais, M. François de Lavallaz, de Collombey-Muraz. Ce choix est des plus heureux. M. de Lavallaz, ingénieur agronome, est le fils de feu M. Albert de Lavallaz, qui fut une trentaine d'années à la tête de la manufacture monthey-sanne de tabacs.

D'autre part, le Tribunal cantonal a nommé M. Paul Kuntschen, frère du président de la ville de Sion, juge-instructeur suppléant du tribunal de district de Sion. M. Paul Kuntschen prend la place de son frère, que ses occupations ont engagé à démissionner.

La fête fédérale de musique

Le lieu de rassemblement pour le grand cortège qui sera organisé à l'occasion de la dix-neuvième fête fédérale de musique, le 26 juillet, dans les rues principales de Berne, sera sur la plate-forme de la cathédrale et dans les rues avoisinantes, dans la vieille ville. Les 150 sections prenant part à la fête se distribueront en 10 cortèges avec un corps de musique chacun, puis les gymnastes, les tireurs, les délégations en costumes bigarrés des corporations, le comité central du drapeau fédéral (ancien et nouveau), les différents comités de fête, les représentants des autorités, les groupes costumés, etc. Le tout formera un ensemble s'harmonisant admirablement avec les antiques rues de la ville de Berne, soigneusement décorées. Comme le cortège comprendra environ 7000 participants, le défilé durera une heure au moins. Le départ est fixé à 14 heures et le cortège se dirigera vers la Bundesplatz, où il arrivera vers 15 heures. Une grande fête patriotique se déroulera sur la place fédérale après le cortège.

Union suisse des arts et métiers

Le comité central de l'Union suisse des arts et métiers s'est réuni en séance le 13 juin, à Lausanne. Il a soumis à une discussion préliminaire les sujets qui seront traités par l'assemblée annuelle. La discussion a porté sur le programme de travail et l'attitude de l'union eu égard aux répercussions qu'a la liberté de commerce et d'industrie sur la situation économique actuelle. A ce propos, il a été déclaré désirable d'éclaircir l'attitude de l'union sur certaines questions qui sont aussi du ressort de l'activité des partis politiques. Le comité a voué une attention spéciale au versement du salaire aux soldats en service et aux vacances à leur octroyer.

LES ASSURANCES SOCIALES

Le comité central du parti libéral suisse a tenu, mardi, une séance, sous la présidence de M. Clottu, conseiller d'Etat (Neuchâtel), et a voté la résolution suivante :

« Le comité central du parti libéral suisse, réuni le 16 juin, à Berne, vu l'importance considérable de la question des assurances sociales, estime qu'elle doit être soumise au verdict du peuple. Il recommande en conséquence aux citoyens de signer le référendum sur la loi d'assurance du 17 juin. »

En Bâle-campagne

Le parti paysan du haut du canton de Bâle-Campagne a voté à l'unanimité à son assemblée des délégués d'hier une résolution d'après laquelle le parti appuie la candidature unique bourgeoise de M. Hans Meyer. L'assemblée a approuvé l'attitude du comité et a reconnu au parti catholique le droit d'un siège au Conseil d'Etat.

UNE GRÈVE QUI FINIT MAL

On nous écrit de Sion :

Au moment où les grévistes touchaient leur indemnité de grève, une violente bagarre a éclaté entre ouvriers. Il fallut appeler la police qui a mis en état d'arrestation l'un ou l'autre parmi les plus turbulents.

Deux ouvriers maçons ont, d'autre part, frappé à coups de couteau un ouvrier de l'entreprise Sartoretti, qui avait travaillé pendant la grève. L'état du blessé est heureusement peu grave. Les agresseurs ont été arrêtés.

NÉCROLOGIE

M. Germain Zurbriggen

Du Valais nous est venue l'affligeante nouvelle de la mort subite, à la suite d'un accident de travail (intoxication par des gaz), de M. Germain Zurbriggen, docteur ès sciences, chimiste aux usines de la Lonza, à Viège, et professeur de sciences naturelles au collège de Brigue.

M. Zurbriggen n'avait que 33 ans ; il avait fait son collège à Brigue et à Saint-Maurice. Pendant son séjour à l'université de Fribourg, il fit partie de l'*Alemannia*, qu'il présida durant le semestre d'été 1922. Grâce à sa parfaite connaissance de la langue française et à l'aménité de son caractère, il eut beaucoup de relations avec la population de notre ville.

M. Zurbriggen était un travailleur acharné, très estimé de ses anciens professeurs et de ses supérieurs et collaborateurs. Catholique pratiquant, il accepta le sacrifice suprême avec une édifiante résignation. R. B.

L'aéronaute Spelterini

A l'âge de soixante-dix neuf ans est décédé, hier mercredi, à Zipf (Haute-Autriche), le célèbre aéronaute Spelterini. Il a, au cours d'une période s'étendant sur quarante-cinq ans, effectué 570 ascensions. Il fut le premier à franchir les Alpes en sphérique. Il a accompli de nombreux vols à l'étranger.

L'aviateur Antoine Paillard

L'aviateur français Paillard vient de mourir, à Paris, des suites d'une péritonite. Il était âgé de trente-quatre ans.

Pilote de guerre, Paillard fut cité sept fois à l'ordre de l'armée et reçut la médaille militaire et la Légion d'honneur.

Chef pilote de la maison Bernard, il prépara et mit au point les « prototypes » et les avions de grand raid. A Istres (Bouches-du-Rhône), il battit un record de vitesse, puis tenta, en 1929, avec Le Brix et le mécanicien Jousse, un raid Paris-Saïgon tragiquement interrompu en Birmanie (Indes anglaises).

Avec l'aviateur Mermoz, Paillard réussit, en mars dernier, à couvrir à Oran 8,960 kilomètres : le record de distance en circuit fermé.

Par sa modestie, sa bravoure, sa conscience professionnelle, Paillard, qui était le frère d'un champion cycliste et d'un entraîneur motocycliste connus, s'était acquis de fidèles sympathies.

M. Herbert Hall

M. Herbert Hall, ingénieur, ancien directeur de la fabrique de locomotives de Winterthour et de la fabrique de machines d'Oerlikon, est décédé hier mercredi, à Zurich, à l'âge de 67 ans. Il contribua grandement à l'essor d'institutions charitables catholiques. Il fut pendant plusieurs années membre du comité de la société de presse des *Neue Zürcher Nachrichten* et membre de la commission administrative.

Automobilisme

Le grand-prix de l'Automobile-Club de France

Le grand-prix de l'Automobile-Club de France, qui a réuni trente engagements, se disputera, dimanche prochain, sur le circuit routier de Linas-Montlhéry (près de Paris). Les essais des concurrents ont commencé.

Pour la langue française

« Ce sont des gens qu'il faut éviter d'avoir affaire à eux. »

Deux compléments directs se disputent là le verbe *éviter* : *que*, c'est-à-dire des gens, et « d'avoir affaire à eux ».

On dira correctement : « Ce sont des gens avec lesquels il faut éviter d'avoir affaire. »

ÉTRANGER

En Espagne

L'expulsion du cardinal Segura

On mande de la Cité du Vatican que le Saint-Siège a donné l'ordre au nonce de Madrid de protester auprès du gouvernement espagnol contre l'expulsion du cardinal-archevêque de Tolède, Mgr Segura. On fait remarquer que, contrairement à ce qui a été dit, le cardinal n'est pas rentré secrètement en Espagne. Il était muni d'un passeport diplomatique en règle et il a été reconnu à la frontière. Invité à repasser la frontière, il a requis un ordre écrit et la présence d'un notaire.

On dit aussi que le gouvernement espagnol a télégraphié à son chargé d'affaires auprès du Saint-Siège de prier le Pape de conseiller au cardinal Segura de quitter tout de suite l'Espagne, ce que le Saint-Siège s'est naturellement refusé à faire.

Le gouvernement espagnol s'est aussi adressé au nonce à Madrid, lequel refusa d'intervenir auprès du cardinal, conseillant, au contraire, au gouvernement de le laisser rentrer à Tolède. Le gouvernement répondit qu'il ne pouvait pas le permettre.

Il reste donc certain que le cardinal, comme il l'avait déclaré à la première intimation qui lui a été faite de s'en aller, n'a cédé qu'à la force.

Le 13 mai, lors du premier départ du cardinal Segura, le gouvernement avait déclaré au nonce, qui avait déjà fait entendre une protestation, qu'il était tout à fait étranger au départ de Mgr Segura, tout en se déclarant très satisfait de la décision prise par le cardinal. Sa récente expulsion fait naître le soupçon que le cardinal Segura, déjà alors, a été plus ou moins forcé de quitter Tolède et l'Espagne.

Madrid, 18 juin.

Le nonce du Pape a fait visite, hier mercredi, au ministre des affaires étrangères et lui a remis une note dont on ignore le contenu.

Grève

Gérone, 18 juin.

A la suite de l'arrestation d'un syndicaliste, les syndicats ont proclamé la grève générale. L'industrie et le commerce sont paralysés.

Un régime d'exception en Autriche

Vienne, 18 juin.

Un communiqué officiel annonce que, sur la demande de M. Miklas, président de la Confédération, M. Ender a accepté de former un nouveau gouvernement.

M. Ender a demandé que le parlement lui donnât des pouvoirs extraordinaires très étendus pour une certaine période, afin de rétablir l'équilibre du budget et de prendre les mesures nécessitées par la situation de la *Creditanstalt*. Une petite commission parlementaire serait chargée de l'examen des décrets-lois. En outre, certaines personnalités devraient être disposées à participer au gouvernement.

Il y a un précédent. En 1922, à l'occasion de l'assainissement des finances autrichiennes par la Société des nations, Mgr Seipel s'était fait donner des pleins pouvoirs semblables.

Mais les conditions posées par M. Ender ne pourraient être réalisées qu'après modification de la constitution, ce qui ne peut être décidé qu'à la majorité des deux tiers du parlement.

PUBLICATION IMMORALE

Le *Popolo di Roma*, journal fasciste, vient de commencer la publication d'un roman intitulé « Les Borgia », de Michel Zévaco. Le cardinal-vicaire de Sa Sainteté, Mgr Marchetti, vient de prier les curés d'aviser les fidèles de ne pas laisser entrer dans leurs familles un journal qui publie un pareil roman.

De Hindenburg à M. Doumer

Paris, 17 juin.

A l'occasion de son entrée en fonctions à la présidence de la République, M. Paul Doumer a reçu un télégramme du président Hindenburg lui exprimant ses meilleurs vœux. Le président de la République a aussitôt remercié le président Hindenburg.

La défense territoriale française

Paris, 18 juin.

Après un exposé de M. Fabry, président de la commission de l'armée, sur l'organisation défensive des frontières, la commission des finances de la Chambre a adopté un projet de loi portant ouverture de crédits pour l'organisation défensive des frontières. La commission avait déjà approuvé en principe ce projet. Les crédits sont de 2 milliards 500 millions de francs.

Les missionnaires prisonniers en Chine

Hankéou, 18 juin.

Les bandits qui retiennent en captivité plusieurs missionnaires italiens ont envoyé un ultimatum déclarant que, si les rançons qu'ils exigent ne leur parviennent pas d'ici 10 jours, les missionnaires seront tous mis à mort. Les missionnaires aux mains des bandits sont l'évêque Ricci et quatre prêtres.

NOUVELLES DIVERSES

Les gauches libérales de la Chambre et du Sénat belges ont décidé de voter la confiance au gouvernement.

— On croit savoir que M. Mussolini a invité Gandhi à visiter l'Italie lorsqu'il se rendra en Angleterre.

Une appréciation du « Times » sur le conflit entre le Vatican et le fascisme

Le *Times* a consacré au grave conflit qui s'est élevé entre le Vatican et le fascisme un « éditorial » dont nous croyons intéressant de publier le principal passage :

« Le Pape, dit le grand organe anglais, a, de temps à autre, fait connaître les vues de l'Eglise sur des questions locales en un langage vigoureux et sans équivoque, et les fascistes peuvent, sans aucun doute, manifester leur complet accord sur la plupart de ses interventions.

« Il est certain, en effet, que les exhortations papales concernant le mariage, le contrôle des naissances, le rang de la femme dans la société, les devoirs réciproques des employeurs et des employés, ont recueilli l'approbation de beaucoup de fascistes. Mais, sur une question essentielle, celle de l'éducation de la jeunesse, le fascisme et le catholicisme ont des opinions inconciliables.

« Aussi le traité du Latran était-il à peine signé que le Pape et le Duce se trouvèrent engagés dans une controverse publique sur l'éducation. L'un et l'autre entendent que l'homme soit, dès son enfance, et sa jeunesse, entraîné vers un idéal défini. Or, l'idéal fasciste, c'est de former « une race de conquérants » enorgueillis de force, tandis que l'Eglise veut imprégner le caractère du peuple des principes de religion et de paix. Pour le fascisme, l'individu doit être subordonné à l'Etat ; l'Eglise, au contraire, si elle enseigne l'obéissance à l'autorité, considère que les droits de l'individu priment ceux de l'Etat. Une nationalisme intense et aggressif est à la base du fascisme ; c'est une doctrine qu'il est impossible d'imposer à une Eglise qui a des adeptes dans l'univers entier.

« Les fascistes veulent implanter leur doctrine en créant des organisations groupant les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles ; il était inévitable que l'Eglise se mît en travers de ce monopole et s'efforçât d'imprégner la jeunesse de la doctrine catholique.

« Le gouvernement italien n'a produit aucune preuve publique à l'appui de ses allégations contre « l'Azione Cattolica » selon lesquelles les membres de celle-ci déploieraient une activité hostile au fascisme, et les accusations que la presse fasciste a formulées à cet égard ont été exprimées avec plus de violence que d'exactitude.

« L'attitude observée par le fascisme en cette circonstance est surtout basée sur une information qui lui vient d'informateurs secrets qui avaient gagné la confiance de cette association.

« Si M. Mussolini a rendu service à l'Italie, en supprimant les sociétés secrètes, la pernicieuse pratique des dénonciations secrètes n'en continue pas moins à fleurir. »

Les aventures du « Nautilus »

New-York, 17 juin.

On sait que le cuirassé américain *Wyoming* a pris le sous-marin *Nautilus* à la remorque et le conduit à Queenstown (Irlande), où il arrivera d'ici quelques jours.

Les pièces détachées qui étaient en route pour la Norvège vont être dirigées sur Queenstown.

Le *News Chronicle* a reçu, lundi, le radiogramme suivant de sir Hubert Wilkins :

« A cette heure-ci — c'est-à-dire à minuit — nous sommes reliés au *Wyoming* par une remorque. Après six heures d'efforts dangereux, gênés par la mauvaise mer, nous sommes arrivés à prendre la remorque à bord ; nous sommes sains et saufs pour la nuit. Il faudra encore quelque temps avant que la remorque puisse être solidement prise à bord. En plus du *Wyoming*, le vapeur *Arkansas* se trouve à nos côtés.

« Le *Wyoming* nous éclaire au moyen de ses projecteurs. Nous avons rencontré un mauvais temps auquel nous ne nous attendions pas. Nous aurions pu continuer à naviguer par nos propres moyens à une vitesse ralentie, mais nous pensons qu'il aurait été témémaire d'assumer des risques inutiles. Le *Nautilus* lui-même est toujours en bon état. »

New-York, 18 juin.

Le croiseur américain *Wyoming*, qui remorque le *Nautilus*, annonce que la machine de babord du *Nautilus* est maintenant en état de fonctionner et que le sous-marin peut marcher à une vitesse de 8 nœuds.

TRIBUNAUX

L'épilogue du procès Bruneri-Canella

Comme nous l'avons dit, le fameux Bruneri, de Turin, qui se faisait passer pour le professeur Canella disparu durant la grande guerre, a été invité par les juges de Turin à purger la peine à laquelle il a été condamné depuis 1921 à 1926.

On sait qu'il avait réussi à se soustraire aux recherches de la police.

Le fameux imposteur est aujourd'hui écroué dans les prisons de Turin. Il doit subir trois années et onze mois de prison pour escroqueries réitérées, faux en écriture et usage de faux. Son dossier judiciaire est très chargé ; il a été condamné une demi-douzaine de fois, sans parler de l'imposture de grand style qu'il a su organiser en se faisant passer pour le professeur Canella et en trompant la veuve de ce dernier qui, par une aberration inouïe, a cru en cet aventurier et qui, dit-on, croit encore en lui, ne désespérant pas de faire triompher sa cause.

Les bébés de Lübeck

Le procès relatif aux décès de nourrissons de Lübeck s'ouvrira le 15 septembre devant la cour d'assises. Les professeurs Deyke et Klotz, ainsi que le Dr Eichstædt, sont inculpés d'homicide par imprudence.

›uvelles religieuses

ırtout on prie pour le Pape

ıt que le Saint-Siège et le gouvernement :hangent, dit-on, des notes diplomati- *sservatore romano* continue à publier ses et les hommages qui affluent au de tous les pays du monde. Comme ›ôtre Pierre, dit l'*Osservatore,* partout pour le Pape affligé. Signalons, parmi ers télégrammes arrivés à Rome, celui 0 prêtres de France anciens combat- ui des Eclaireurs de Belgique, ceux de catholique du Luxembourg et de la celui de l'épiscopat et du peuple ns, celui des étudiants catholiques des is, celui des associations religieuses de lique Argentine, celui du primat d'Afri- hevêque de Carthage, etc.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

naufrage du « Saint-Philbert »

ıouveaux cadavres ont été identifiés. La Nantes stationne toujours aussi dense e château des Ducs, où les morts ont ›sés. Le spectacle devient de plus en rible. Malgré le phénol, les corps se sent très rapidement et beaucoup de sont presque méconnaissables. Le dé- parents devant ces dépouilles est 17 corps n'ont pas encore été recon- leur identification paraît de plus en icile.

iand assistera aux obsèques des victi- la catastrophe du *Saint-Philbert.*

erre Laval, président du Conseil, a e mettre à la disposition du préfet de -Inférieure une somme de 400,000 fr. de secours aux familles des victimes ıtastrophe du *Saint-Philbert.*

un rapport officiel parvenu à Berne, e qui est mort dans la catastrophe du *ılbert* est M. Karl Frydig, âgé de e-huit ans, originaire de Kandergrund Il était employé dans un atelier de tion à Nantes.

Paquebot incendié

olent incendie a éclaté hier mercredi à paquebot anglais *Bermuda* qui allait le port de Hamilton (Bermudes) pour our New-York avec 300 passagers. Le ı été détruit jusqu'à la ligne de flot- On ne signale aucune victime, mais s pompiers à moitié asphyxiés ont dû nsportés à l'hôpital.

›mpier et un marin ont péri au cours endie du *Bermuda.* 60 personnes ont sportées à l'hôpital.

Grand incendie aux Indes

rrible incendie a fait rage à Annade- près de Racamundry (Indes). Trois es manquent. 1200 maisons ont été ı. Les dégâts sont évalués à 45,000 erling.

Les accidents d'aviation

hydravions japonais qui évoluaient au- le la baie d'Isé sont entrés en collision tombés en mer. L'un des pilotes a été ıtre a eu la vie sauve grâce à son le.

Un lynchage au Mexique

ellos (Mexique), un communiste étran- introduit dans une église, est monté en t s'est mis à haranguer l'assistance. , parmi laquelle se trouvaient un grand de femmes, ne comprit pas tout ce que disait l'orateur, mais le carac- ireligieux de son discours la remplit e d'une fureur telle qu'il fut descendu aire et pendu à une poutre de l'édifice.

Les orages

détails parvenus sur la tempête qui a nardi, en Yougoslavie, précisent que les nt été particulièrement importants en On compte plusieurs victimes. Les com- ons téléphoniques et télégraphiques ont ées.

SUISSE

L'escroquerie à l'assurance

ent de découvrir les causes du violent qui a éclaté il y a environ un mois, à ıgæsslein, à Bâle.

›cherches de la police bâloise ont per- ablir qu'il s'agissait d'une tentative ıerie à l'assurance, faite par le aire de la maison et deux complices. ; personnages ont fait des aveux.

Tués par un camion

ikon (Argovie), hier mercredi, un tail- me soixantaine d'année, Martin Glatt- été écrasé par un camion et a suc-

* * *

mercredi, à Mærstetten (Thurgovie), ich, âgé de cinquante-huit ans, garçon- qui circulait à tri-porteur, est allé se un contour, contre un camion, et a

Side-car contre automobile

soir, à Brougg (Argovie), un side-car se jeter contre une automobile appar- un voyageur zuricois. Le choc a été t que la personne qui avait pris place side-car, M. Franz Schmid, âgé de uf ans, commerçant et aubergiste à n, a été projetée sur la chaussée et

Ecrasé par le train

Hier matin, mercredi, le train direct Genève-Lausanne qui quitte Genève à 7 h. 17 pour arriver à Lausanne à 8 h. 5, a atteint au passage des Saugettes, près de la gare de Saint-Prex, un octogénaire, M. Auguste Demont, qui a eu une jambe broyée, la tête scalpée et de nombreuses autres blessures. Il a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Incendies

Près de Moudon, un incendie dû à la foudre a complètement détruit, hier mercredi, la maison de M. Fritz Schumacher, agriculteur, comprenant logement, ferme et dépendances. On a réussi à sauver 9 pièces de bétail. La rapidité avec laquelle les flammes se sont propagées et le manque d'eau ont empêché les pompiers de combattre effectivement le sinistre.

* * *

Hier mercredi, à Reuti (Thurgovie), un incendie a éclaté dans un immeuble qui venait d'être loué à la famille Kælin. Le père et la mère ne se trouvaient pas à la maison au moment du sinistre. Un garçonnet réussit à s'enfuir à temps. Tout le mobilier a été détruit.

Victime d'un cycliste

A Frauenfeld, M. Gottlieb Grob, âgé de cinquante-cinq ans, typographe, avait été renversé il y a quelque temps par un cycliste, paraissant être un apprenti-boulanger. M. Grob se plaignit de maux de tête, puis, voyant son état empirer, entra en traitement à l'hôpital. En très peu de temps, des blessures internes s'aggravèrent et le malheureux succomba, hier mercredi.

Escroc arrêté

La police de sûreté de Genève a arrêté, hier mercredi, dans un hôtel, un dangereux escroc international, Luigi Crema, âgé de trente-cinq ans, originaire de Milan, auteur de nombreuses escroqueries à Bruxelles, Budapest, Vienne, Prague, Zurich, etc. La spécialité de cet individu était de se faire apporter des devises étrangères dans les hôtels où il descendait sans en acquitter la contre-valeur et de disparaître ensuite par une autre porte.

La découverte d'un crime

La police bâloise fait savoir que les blessures relevées sur le corps de Théophile Stœcklin, qui a été retiré du Rhin, près d'Ottenheim (Bade), ont permis d'établir que la mort est due à la strangulation. Il y a lieu de supposer que plusieurs personnes ont participé au meurtre.

Le défunt a été aperçu pour la dernière fois, près du nouveau cimetière bâlois, au Hœrnli. On croit que, de là, il se sera rendu en Alsace.

Stœcklin avait eu plusieurs fois affaire avec la police pour trafic de stupéfiants. Le jour de sa disparition, il avait emprunté 3000 francs à sa logeuse.

Electrocuté

Hier mercredi, à Zurich, le mécanicien du train Zurich-Lucerne, M. Arnold Brügger, âgé de 52 ans, de Lucerne, est entré en contact avec une ligne à haute tension. Il a succombé.

Echos de partout

FRÉDÉRIC II A UN SACRISTAIN

Le *Hamburger Fremdenblatt* publie une anecdote qui, à elle seule, définit l'esprit de Frédéric II. Un jour, le roi avait trouvé sur sa table de travail la missive suivante :

« Haut et puissant seigneur...

« Votre Majesté je fais savoir :

« 1. Que les princes et les princesses de la maison royale n'ont pas de livres de chant ;

« 2. Qu'il n'y a pas de bois pour chauffer la loge royale du temple ;

« 3. Que la rampe de la Sprée, derrière le temple, menace de s'effondrer.

« Je me meurs de respect.

Signé : *Schmidt*
sacristain de la « Domkirche », Berlin.

Le roi répondit comme suit :

« Je fais savoir au sacristain de la « Domkirche » :

« 1. Que quiconque veut chanter doit acheter les livres de chant.

« 2. Que quiconque tient à avoir chaud doit apporter les bûches.

« D'autre part, je fais savoir au sacristain Schmidt :

« 3. Que la rampe de la Sprée ne le regarde en rien.

« 4. Que je ne tiens nullement à correspondre avec lui. Signé : *F.*

LES MÉNAGEMENTS DE LA LIONNE

Le directeur de la Foire de Lioubliana (Laibach) en Yougoslavie jugeait bon de se promener dans le parc public en compagnie d'une jeune lionne de deux ans, si bien domestiquée que ces promenades enchantaient chacun.

Mais une dépêche de Vienne raconte comment ce jeu a pris fin. La lionne s'est élancée sur une voiture d'enfant, a saisi le bébé s'y trouvant et, l'enlevant et le déposant à terre, a commencé à jouer avec lui.

La mère, femme d'un officier, épouvantée, s'évanouit. Le public terrorisé prit la fuite.

Le maître de la lionne, heureusement, garda son sang-froid. Il réussit à faire lâcher prise à la bête et à l'écarter, bien qu'elle fît tous ses efforts pour ressaisir son jouet vivant.

Le petit enfant n'avait que de très légères égratignures. La lionne l'avait tenu dans sa gueule, ainsi qu'elle l'eût fait pour un de ses petits, avec douceur et presque tendresse.

MOT DE LA FIN

A Paris, hier mercredi :

— La chaleur est redevenue insupportable... On étouffe !

— Oui... Qu'est-ce que fait donc le ministère de l'air ?

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Les dettes de guerre

Londres, 18 juin.

Selon le *News Chronicle,* M. Mellon, à la suite d'un entretien avec M. Macdonald, aux Communes, qui aurait duré deux heures et auquel assistait M. Henderson, s'est rencontré avec M. Montaigu Norman, gouverneur de la Banque d'Angleterre.

Le *Daily Herald,* de son côté, dit que MM. Mellon et Macdonald se sont entretenus des possibilités de la situation en ce qui concerne les réparations et les dettes de guerre (voir *Nouvelles du jour).*

La Banque d'Angleterre

Londres, 18 juin.

Le *Daily Herald* dit que le rapport de la commission Mac Millan, nommée par M. Snowden pour rechercher les mesures qui conviendraient pour aider la finance, l'industrie, le commerce, doit être présenté au gouvernement cette semaine. Suivant ce rapport, la Banque d'Angleterre pourrait, si elle voulait, amener une amélioration en modifiant sa politique monétaire. Le rapport préconise non pas une revision des salaires, mais un élargissement de l'octroi des crédits et une augmentation de la circulation fiduciaire.

Le *Daily Herald,* dans un éditorial, critique vivement la politique actuelle de la Banque d'Angleterre.

Le conflit du fascisme avec le Saint-Siège

Rome, 18 juin.

On déclare au Vatican qu'on semble confondre, volntairement ou non, deux questions absolument différentes : les violences, invasions et dégâts commis, d'une part et, d'autre part, la dissolution et la fermeture des associations et cercles de la jeunesse catholique.

On avait dit : « Dès l'instant où des regrets seront exprimés pour les violences et des indemnités offertes pour les dégâts commis, l'accord sera réalisé entre le Saint-Siège et le gouvernement italien. »

Ce disant, on a confondu le principal et l'accessoire. On a tout simplement oublié ou écarté, volontairement au non, le fond du débat.

Pour le Saint-Siège, la question de la dissolution des associations de la jeunesse faisant partie de l'Action catholique et reconnues par conséquent par le Concordat, demeure entière. Cette violation du Concordat sur un point bien déterminé ne saurait bénéficier d'aucune prescription.

Le point de vue du Saint-Siège n'a pas varié, ne peut varier, fort qu'il est de son droit et du droit de l'Action catholique à l'existence.

Le fait que des réunions de l'Action catholique ont été tenues dans un palais de la rue de la Scrofa, jouissant de l'immunité diplomatique, ne peut prêter en rien à une protestation, comme on a l'air de le croire.

D'autre part, pour ce qui est de la paroisse de Saint-Laurent-in-Damaso, en particulier, il faut relever qu'à la stipulation du concordat on savait très bien, des deux côtés, que cette paroisse et toutes les œuvres s'y rattachant se trouveraient incorporées dans un édifice, la chancellerie, jouissant de l'exterritorialité.

Toutefois, aucune objection n'a jamais été soulevée. La mesure par laquelle le Vatican a placé l'Action catholique sous la direction immédiate des évêques, en dehors des comités diocésains et des civils qui faisaient partie de ces comités, a été interprétée par certains comme une satisfaction donnée au gouvernement italien.

La vérité est que le Saint-Siège a voulu, par cette mesure, en premier lieu, affirmer de nouveau, si besoin en était, le caractère strictement religieux de l'Action catholique et, en deuxième lieu, mettre à l'abri de toutes représailles les civils qui faisaient partie des comités diocésains.

Cette deuxième précaution n'était que trop raisonnable, car malgré cette mesure, de très nombreux dirigeants de l'Action catholique ont été frappés dans leur situation, soit par des mutations, soit par d'autres sanctions non moins regrettables.

Sous les auspices du Vatican, l'*Osservatore romano,* organe officiel du Saint-Siège, prépare l'impression d'un Livre blanc sur la controverse entre le Vatican et le gouvernement italien au sujet de la fermeture des cercles des jeunesses catholiques.

L'expulsion du cardinal Segura par le gouvernement espagnol

Madrid, 18 juin.

(Havas.) — Lorsque la note d'expulsion lui a été communiquée, Mgr Segura a adressé une longue lettre au président du Conseil exposant longuement les circonstances et les faits qui ont accompagné son expulsion.

Les finances autrichiennes

Londres, 18 juin.

(Havas.) — Le *Times* félicite la Banque des règlements internationaux de s'être portée au secours de la « Kredit Anstalt » d'Autriche. Le journal recherchent les causes des difficultés de la « Kredit Anstalt » considère que, par suite de la crise des affaires, cet établissement n'a pas été en mesure de liquider les dettes de la « Boden Kredit Anstalt », dont il avait pris le contrôle à la demande du gouvernement. D'autre part, l'abandon d'un contrôle international sur les finances de l'Autriche a abouti à une gestion déficitaire. A cela, il faut ajouter la dépression économique, qui a activé la débâcle.

La première grande réception de M. Doumer

Paris, 18 juin.

Le président de la République et Mme Paul Doumer ont offert, hier mercredi, à midi et demi, un déjeuner en l'honneur de S. M. la reine Wilhelmine des Pays-Bas, de son mari, le prince Henri, et de la princesse Juliana, sa fille.

La souveraine, dont l'incognito se trouvait interrompu pour répondre à cette invitation officielle, arriva directement de Chevreuse, en voiture automobile, accompagnée de son mari et de sa fille.

Quand l'auto royale entra dans la cour du palais présidentiel, la foule, qui était massée en face du grand portail, poussa des vivats nombreux en l'honneur de la reine. Dans la cour, un bataillon du 5me d'infanterie, avec le colonel, le drapeau et la musique, rendait les henneurs. L'hymne royal hollandais retentit.

M. et Mme Paul Doumer accueillirent les invités.

Dans les salons se trouvaient réunis : le président du Sénat et Mme Albert Lebrun ; M. Fernand Bouisson, président de la Chambre ; M. André Tardieu ; M. et Mme Pierre Laval ; M. et Mme Paul Reynaud ; M. et Mme Guernier ; MM. Aristide Briand, Landry, Charles Dumont, Deligne, Léon Bérard, P.-E. Flandin, Piétri ; M. et Mme Louis Rollin ; M. et Mme J.-L. Dumesnil ; M. et Mme Champetier de Ribes ; M. et Mme C. Blaisot ; les maréchaux Pétain et Franchet d'Esperey ; le maréchal et Mme Lyautey ; le général Gouraud ; le docteur Fock, ministre d'Etat des Pays-Bas ; le jonkheer et Mme Loudon, ministre des Pays-Bas à Paris ; M. Kammerer, ministre de France à La Haye ; MM. Victor Bérard et Paul Boncour, présidents des commissions des affaires étrangères du Sénat et de la Chambre ; Henry Bérenger et Paganon, rapporteurs du budget des affaires étrangères devant les deux assemblées ; M. et Mme Edouard Renard ; M. et Mme Jean Chiappe ; M. Jean de Castellane ; M. et Mme Philippe Berthelot ; le gouverneur général et Mme Olivier, etc.

Cent seize couverts étaient dressés dans la grande salle à manger. On y passa après les présentations. Cinquante valets en habit bleu, culotte rouge et bas blancs, assuraient le service. La musique du 5me jouait pendant le repas. Il n'y eut pas de toasts officiels.

A 14 h. 30, la reine Wilhelmine, le prince Henri et la princesse Juliana, reconduits par M. et Mme Doumer, remontaient en voiture, salués de nouveau par l'exécution de l'hymne royal néerlandais.

A 8 heures hier soir, la reine accueillait à son tour à la légation de Hollande, le président de la République et Mme Paul Doumer, à qui elle offrait un dîner. Presque tous les invités du déjeuner se trouvaient de nouveau réunis à ce dîner, qui a été suivi d'une très brillante réception.

Les chômeurs de Silésie

Kattowitz, 18 juin.

(Wolff.) — Hier, les chômeurs ont manifesté contre la réduction des secours. Les manifestants ont attaqué la police et ont jeté des pierres contre un poste de police. Les agents ont fait usage de leurs armes à feu. Un manifestant a été tué, deux autres grièvement blessés.

Les élections en Colombie

Bogota, 18 juin.

La Colombie a procédé dimanche à l'élection de ses députés. On estime que, sur 118 sièges que comportera la nouvelle Chambre, 60 seront occupés par les « conservateurs » et 58 par les « libéraux ». Le total des suffrages exprimés étant d'environ 739,000, ceux-ci se sont répartis à raison d 389,000 pour les libéraux et 350,000 seulement pour les conservateurs. Cette différence provient de ce que la victoire a échu aux premiers dans les grands centres urbains surtout, et à leurs adversaires dans la campagne.

La Chambre précédente comprenait 37 libéraux et 73 consrvaeturs. Si l'on rapproche les résultats des nouvelles élections de la victoire obtenue en février dernier par les libéraux aux élections sénatoriales et lors du renouvellement des assemblées départementales, on aperçoit la transformation politique qui s'est opérée au détriment des conservateurs, restés les maîtres incontestés pendant les 45 dernières années.

Entre tribus sud-africaines

Durban, 18 juin.

(Havas.) — On mande de Mtamto, près de Kranskop (Natal), que la tribu des Amabomou a attaqué en pleine nuit les membres d'une tribu rivale qui célébrait une noce. Les assaillants ont mis le feu à une grande hutte dans laquelle s'étaient abrités quelques-uns des invités. Ils ont tout saccagé et blessé ceux qui tentaient de se sauver. Quatre indigènes ont été tués. Les Européens qui vivent dans les environs se sont réfugiés dans une ferme par crainte de nouveaux désordres.

Miss Belgique proclamée miss univers

Galveston (Texas), 18 juin.

Miss Belgique (Mlle Metta du Château), qui l'a emporté sur miss Amérique (miss Anne Lee Patterson, du Kentucky) dans le concours mondial de beauté de Galveston, reçoit, en plus du titre de reine, une bourse de 2,500 dollars, ainsi qu'une plaquette en argent.

La baronne Daisy Freiberg (Allemagne) obtient le quatrième prix devant ses concurrentes d'Autriche, de France, de Norvège et de Suède.

Mlle du Château est une Namuroise ; elle est âgée de vingt ans.

La chaleur en Italie

Rome, 18 juin.

La chaleur a augmenté hier mercredi, en Italie. On a noté une température de 35 degrés à l'ombre à Rome, 36 à Milan, etc. Il n'est pas tombé une goutte de pluie depuis le 22 mai.

Cyclone en Westphalie

Plettenberg (Westphalie), 18 juin.

(Wolff.) — Un violent orage a éclaté hier soir, mercredi, dans l'Elsetal, entre Herscheid et Holthausen. Un cyclone a ravagé la région, enlevant les toits, déracinant les arbres. A la gare de Plettenberg-Oberstadt, un hangar aux marchandises a été complètement démoli et un wagon lourdement chargé a été projeté hors des rails. Trois personnes ont été tuées. A la gare de Plettenberg-Oberstadt, un homme a été tué par la chute d'une poutre. A Holthausen, deux personnes ont été ensevelies sous un mur. Une quarantaine de personnes ont des blessures plus ou moins graves. Les dommages sont estimés à un million de marcs.

SUISSE

Accident alpestre

Fionnay (Valais), 18 juin.

Un touriste anglais a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

M. Arthur Fontaine, notaire à Croydon, âgé de 56 ans, était arrivé à Fionnay, dans l'Entremont, avec son fils, étudiant, âgé de 22 ans, dans l'intention de faire l'ascension du Grand Avé, sommité de 3150 mètres de la grande arête qui se détache au nord du Grand-Combin. Cette course a comme point de départ la cabane de Panossière. L'ascension se fit sans difficulté.

Ayant passé la nuit dans la cabane, M. Arthur Fontaine et son fils étaient partis mardi matin, à 7 heures, et étaient arrivés à 11 h. à une autre cabane, à 2675 mètres. Les touristes continuèrent l'ascension en suivant un névé à forte pente. A un moment donné, le fils fit une glissade. Le père, qui était arrivé au-dessus de lui, s'élança à son secours, mais il glissa et alla s'assommer plsu bas contre un rocher.

Le jeune homme, qui était indemne, descendit vers son père, qui avait été tué sur le coup, le fixa avec sa corde à un rocher et descendit à Fionnay chercher du secours. Une colonne partit sous la direction du garde-frontière et monta chercher le corps, qui fut ramené à Fionnay.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 18 juin.

Le Conseil national a abordé ce matin le rapport du Conseil fédéral sur les 13me et 14me séances de la Conférence internationale du travail.

Après quelques instants, la séance a été troublée par un déséquilibré qui, posté dans la tribune publique, a proféré des propos incohérents. Ce personnage a été expulsé par les huissiers.

Le Conseil national a repris ensuite la gestion de l'Economie publique.

FRIBOURG

Orage et incendie

Hier soir mercredi, vers 11 heures, un fort orage a éclaté. Les coups de tonnerre et les éclairs ont été suivis d'une pluie abondante, qui a été la bienvenue.

Cet orage a malheureusement provoqué un incendie dans le district de la Glâne. La foudre est tombée, peu après minuit, sur la ferme de M. Henri Cochard, au hameau des Glânes, sur la route de Romont à Massonnens, au lieu dit La Folla. La ferme a été complètement détruite. Le bétail a pu être sauvé. Une partie du chédail est resté dans les flammes.

La maison d'habitation, qui n'était pas attenante, a échappé aux flammes.

Les pompes des Glânes, de Romont, Lussy, Villaz-Saint-Pierre et Berlens se trouvaient sur les lieux.

Le bâtiment incendié était taxé 12,000 fr., mais il en valait bien le double.

L'orage a troublé les communications téléphoniques, qui ne fonctionnaient pas encore ce matin.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

18 juin

BAROMÈTRE

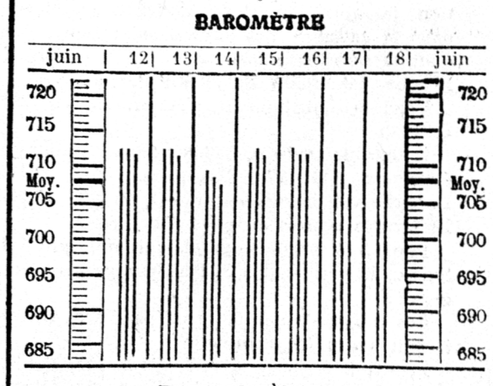

THERMOMÈTRE

juin	12	13	14	15	16	17	18	juin
7 h. m.	19	21	23	21	20	20	11	7 h. m.
11 h. m.	23	25	28	23	23	24	17	11 h. m.
7 h. soir	24	26	29	22	24	25		7 h. soir

La catastrophe du « Saint-Philbert »

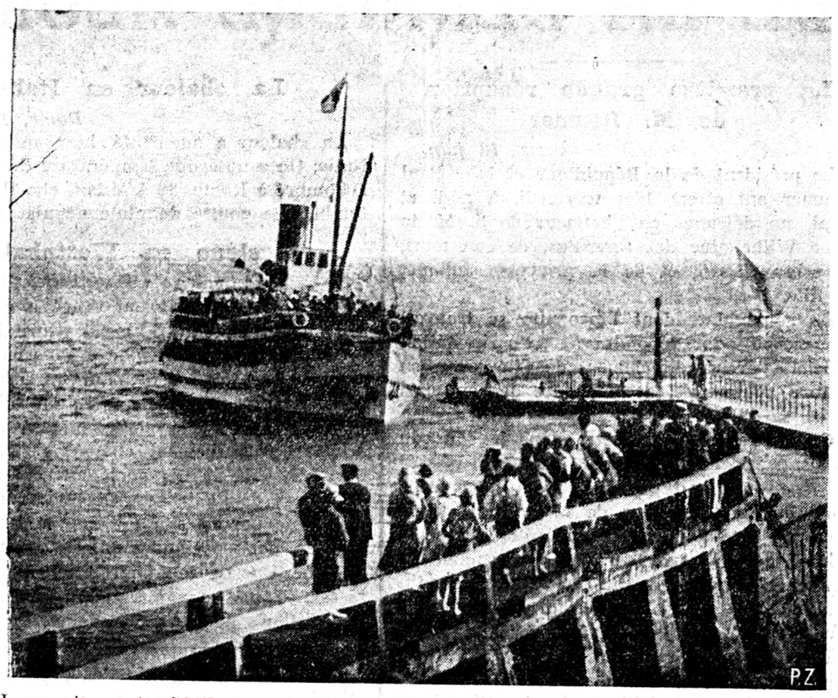

Le navire *Saint-Philbert* arrivant à Noirmoutier dimanche matin.
On sait que c'est au retour, dimanche soir, que s'est produite la catastrophe qui a coûté la vie à plus de 500 personnes.

LA VIE ÉCONOMIQUE

L'émigration suisse

Extrait du rapport de l'Office de l'émigration :

Le 24 décembre 1880, la loi fédérale sur les opérations des agences d'émigration était adoptée par les Chambres fédérales et, le 12 avril 1881, elle était déclarée exécutoire. Jusque là le contrôle de l'émigration relevait des cantons. Seize d'entre eux avaient édicté des prescriptions sur la matière, qui, d'ailleurs, ne s'accordaient pas. La Confédération bornait son activité à venir en aide aux émigrants tombés dans une situation critique ou à intervenir en leur faveur par la voie diplomatique. En 1829, lorsque des Suisses émigrés au Brésil se virent réduits à une condition rappelant l'esclavage, la Société d'utilité publique fut la première à demander à la Diète d'interdire l'envoi de compatriotes indigents aux pays d'outre-mer. La première mesure de protection des émigrants prise par la Confédération fut la nomination d'un commissaire au Havre en 1848. On admit ensuite qu'il appartenait à l'Etat dans son ensemble de protéger les émigrants jusqu'au port d'embarquement, mais que pour le reste c'était aux cantons de veiller sur eux. Vers 1850, le paupérisme s'étant aggravé en Suisse, le nombre des émigrants ne cessa d'augmenter. La nécessité s'imposa de donner à la Confédération le droit de légiférer sur l'émigration, de manière à s'en assurer la surveillance, en laissant aux cantons le soin d'exécuter ses prescriptions. La politique fédérale en ce domaine fut formulée comme il suit : l'autorité fédérale doit s'abstenir de toute participation directe à l'émigration et borner son activité à renseigner et à protéger de son mieux les Suisses qui désirent émigrer. La constitution fédérale revisée de 1874 contient à l'article 34, 2me alinéa, la disposition suivante : « Les opérations des agences d'émigration sont soumises à la surveillance et à la législation fédérales. »

Le Conseil fédéral avait la compétence nécessaire pour préparer une loi d'exécution et, le 29 novembre 1879, il soumettait à l'Assemblée fédérale un projet, qui fut adopté le 24 décembre 1880 à la quasi unanimité ; seule la création d'un commissariat de l'émigration n'agréa pas.

Les causes principales de l'émigration ont toujours été les difficultés réelles ou prétendues de trouver au pays un travail rémunérateur ou de s'y créer une situation indépendante. Au cours des dernières années, des millions de personnes des Etats fortement peuplés de l'ancien monde ont émigré dans les pays d'outre-mer. Il semble aujourd'hui que nous soyons arrivés à un arrêt. La surproduction des denrées alimentaires et des produits industriels et le chômage ont amené un changement. Les pays qui jusqu'ici accueillaient le plus d'émigrants, tels le Canada, les Etats-Unis, le Brésil, l'Argentine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, non seulement ferment leurs portes aux étrangers, mais cherchent à se débarrasser de ceux d'entre eux qui s'y trouvent déjà et qui sont tombés dans l'indigence. Il n'y a plus actuellement aucun Etat où les immigrants puissent entrer librement.

Les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui furent pendant longtemps le pays d'immigration le plus important, rentrent maintenant dans la catégorie des pays d'émigration : pendant la dernière année fiscale, il a émigré de l'Union pas moins de 50,661 personnes.

Voici la statistique de l'émigration en 1929 et 1930 :

Emigrants suisses, 4608, 3636. Emigrants étrangers, 144, 170. Passagers, 4918, 6119. Emigrants étrangers en transit, 21,026, 15,965. Emigrants rentrés au pays, 7289, 8343.

Pour 3 à 4000 émigrants qui ont quitté la Suisse, il y est entré 80,000 immigrants étrangers.

Les émigrants de 1930 se répartissent comme il suit entre les cantons :

Zurich 832, Berne 415, Lucerne 144, Uri 23, Schwytz 87, Unterwald-le-Haut 27, Unterwald-le-Bas 17, Glaris 39, Zoug 41, Fribourg 33, Soleure 59, Bâle-Ville 170, Bâle-Campagne 49, Schaffhouse 36, Appenzell Rh.-Ext. 68, Appenzell Rh.-Int. 2, Saint-Gall 335, Grisons 69, Argovie 135, Thurgovie 88, Tessin 313, Vaud 253, Valais 84, Neuchâtel 67, Genève 250.

Pays de destination :

Etats-Unis d'Amérique 1749 personnes, Canada 395, Argentine 359, Brésil 126, Amérique centrale 35, Indes occidentales 12, Chili 25, Pérou 18, Mexique 12, Colombie 32, Vénézuéla 45, Uruguay 19, Equateur 1, Afrique 589, Australie 68, Asie 151.

Au point de vue de leur profession, les émigrants se classaient de la manière suivante :

Agriculteurs 1064, ouvriers de l'industrie (y compris les techniciens) 745, commerçants ou employés de commerce 655, fonctionnaires, juristes, gardes-malades, personnes ayant exercé une profession scientifique, etc., 380, domestiques 306, employés d'hôtel 276, employés d'entreprises de transport 18 ;

192 avaient une autre profession ou étaient sans profession.

Ces émigrants ont payé aux agences 2,915,811 francs pour leur transport et leur ont versé 58,986 francs contre lettres de change.

Depuis qu'il existe une loi suisse sur l'émigration, 275,966 personnes ont émigré de Suisse dans les pays d'outre-mer, dont 216,628 aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

807 jeunes agriculteurs suisses auraient pu être placés en 1930 au Canada ; mais 106 seulement ont accepté les offres qui étaient faites.

Malgré la crise économique, qui s'est étendue aussi à ce pays, aucun de ces 106 valets de ferme ne s'est trouvé sans travail.

Un petit nombre de Suisses seulement ont émigré dans la colonie de l'Eldorado, en Argentine, pour laquelle M. le Dr Fuchs, à Zurich, avait obtenu l'autorisation d'enrôler des colons en Suisse.

Le rapport signale l'entreprise de colonisation du Monte Aguila, au Chili. Une banque y applique avec le concours de l'Etat un nouveau système de colonisation. La colonie est divisée en 64 parcelles, chacune de 40 à 45 ha., affectés pour deux tiers à la production du fourrage et pour un tiers à celle des légumes et des fruits. Chaque colon reçoit une habitation, une étable pour 20 vaches et une fontaine. L'industrie laitière doit être exploitée dans toute la colonie sur la base de la coopération. Un lot pouvant être immédiatement occupé et cultivé revient à 50,000 francs en chiffre rond. L'acheteur doit payer 5 % de cette somme immédiatement, 5 % au bout de six mois, puis, pendant 33 ans, 7 % du prix d'achat (intérêts 6 %, amortissement 1 %).

L'autorisation d'engager dans notre pays des colons pour cette entreprise n'a pas encore été demandée.

Des Suisses se sont rendus au sud du Brésil pour y acquérir et cultiver de petits lots de terrain dans la forêt vierge. Il n'est besoin pour cela, il est vrai, que d'un capital d'environ 3000 francs. Mais ces colons ont souvent à lutter contre de grandes difficultés, notamment quand ils ne parviennent pas à écouler leurs produits. A quoi sert à un colon d'obtenir du terrain à bon marché, si, comme c'est le cas par exemple pour ceux des territoires nouvellement colonisés sur les bords de l'Uruguay, il doit expédier ses produits d'abord par automobile jusqu'à la station de chemin de fer, à 100 kilomètres, puis par le train, en 23 heures, jusqu'au marché. Il peut bien vivre, lui et les siens, en se nourrissant d'une manière extrêmement simple, mais il n'arrive guère avec les années à se faire un pécule qui lui permettrait d'améliorer son existence.

Seule aujourd'hui une société disposant de gros capitaux et procédant avec méthode peut coloniser avec succès, car ils sont rares, les émigrants capables de supporter les peines et les privations qui attendent le colon isolé.

L'importation de pommes et de poires

En vertu d'une décision de la régie fédérale des alcools, les déchets de pommes et poires à cidre importés de l'étranger sont soumis cette année à un droit de monopole de 4 fr. par 100 kg. brut.

Les envois reconnus comme fruits de table sont exempts du droit de monopole.

La distillation du cidre provenant des fruits importés ainsi que celle de la lie ne peut avoir lieu que sur autorisation de la régie fédérale des alcools et contre payement du droit de monopole qu'elle fixera. Cette autorisation est aussi nécessaire pour les fruits qui ne sont pas importés dans l'intention d'être distillés mais qui sont tout de même, après coup, soumis à la distillation.

Baisse du prix de la farine

L'Association des meuniers du canton de Berne a réduit, ces jours derniers, le prix de la farine de 31 fr. à 28 fr. les 100 kg.

La vigne et les arbres fruitiers en Valais

On nous écrit :

La floraison de la vigne est presque partout terminée en Valais. Elle s'est effectuée dans d'excellentes conditions et rapidement, la chaleur ayant été intense. Aussi la récolte donne-t-elle les plus grands espoirs. Le raisin est très bien formé et les maladies ou insectes ont fait peu de dégâts. Les fendants sont particulièrement beaux.

De même, les pommiers et poiriers sont chargés de fruits déjà bien développés. La récolte des cerises est abondante cette année.

PETITE GAZETTE

Les trésors de la mer

On a recommencé les opérations de repêchage du trésor de l'*Egypt*, vaisseau anglais qui sombra, pendant la guerre, au large des côtes de France avec un chargement d'or et d'argent évalué à un million de livres sterling (25 millions de francs).

On se souvient que, en décembre dernier, le bateau de la Société génoise de récupération, l'*Artiglio I*, fut détruit par une explosion.

C'est un nouvel *Artiglio* qui a recommencé, ces jours derniers, les opérations de repêchage.

Samedi, les plongeurs ont commencé à pratiquer un passage dans le pont des embarcations, à coups d'explosifs.

En dépit d'une mer fort agitée, les scaphandriers ont travaillé toute la journée de samedi ; ils ont fait éclater trois charges de dynamite.

L'*Artiglio* commença à enlever les matériaux dégagés par les explosions. Un imposant morceau du pont supérieur fut remonté par la grue, avec le cadre d'un hublot, sur lequel l'ingénieur en chef glana quelques montures de cuivre. Mais le pont des embarcations offrit une résistance inattendue, et cassa la chaîne du treuil. Il fallut user encore une fois de la dynamite.

Le travail a continué ces jours-ci.

Un transatlantique italien

Au mois de juillet, on va procéder au lancement du grand transatlantique italien *Rex* de 47,000 tonnes, long de 265 m., large de 29 m. 50. Les journaux affirment qu'il pourra atteindre une vitesse supérieure à celle du *Bremen* et qu'il pourra faire jusqu'à 25 milles à l'heure (46 kilomètres).

Une nouvelle île ?

On mande de Rio-de-Janeiro (Brésil) que le capitaine du vapeur anglais *Lelande* aurait déclaré qu'il avait découvert une nouvelle terre à 27°20' de longitude ouest et 0°50' de latitude nord, près des rochers de Saint-Paul (au nord-est de l'île Fernando-Noronha, au large du Brésil).

Le gouvernement brésilien a donné des instructions pour qu'un croiseur se rende sur les lieux ; le bruit court qu'un croiseur anglais aurait également reçu l'ordre de se rendre de Georgetown (Guinée anglaise) vers l'île nouvellement découverte, qui se trouve un peu plus près de Rio que de Georgetown.

On croit que la France pourrait être intéressée dans cette découverte, vu l'itinéraire de son service postal aérien avec le Brésil.

LES SPORTS

Les courses de chevaux d'Yverdon

Dimanche prochain, 21 juin, se dérouleront, dès 8 heures du matin, les courses de chevaux et les concours hippiques d'Yverdon.

Pendant la matinée, se disputeront les concours d'obstacles pour appointés et soldats, puis pour sous-officiers. Ce sera ensuite le prix d'ouverture, et, enfin, le prix de l'armée.

L'après-midi, dès 2 heures, aura lieu le « prix de la Coupe », épreuve de sauts très difficile. Ensuite, se courront sept épreuves ; une course plate au galop, une course de haies, deux « handicap » au trot monté ou attelé et trois « steeple-chase ».

Le nombre des concurrents sera très élevé.

On peut retenir ses places à l'avance (magasin Chapuis, rue du Lac, 1, à Yverdon).

AVIATION

Rome-Londres en 5 heures 34 min.

L'aviateur américain Hawks, parti lundi matin à 6 h. 34 de Rome, a atterri à l'aérodrome londonien de Croydon à midi 8. Il a donc accompli le trajet Rome-Londres en 5 h. 34, en dépit d'un violent vent contraire.

L'aviation de tourisme

L'aviateur français de Sibour est parti de l'aérodrome du Bourget, mardi matin, à 5 h. 10, à destination de Kœnigsberg (Prusse orientale), première étape d'un long voyage du tourisme vers l'Asie.

Le comte de Sibour, qui est accompagné de sa femme, pilote un monoplan de 230 CV, dont le rayon d'action atteint près de 2000 kilomètres.

Monsieur et Madame Roger Peyraud ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fille

Madeleine-Alice

7, avenue des Bosquets.

Genève, le 15 juin 1931.

FRIBOURG

LE « COMTE FORGERON »

Il suffit souvent d'un léger accident pour faire obstacle à de grandes qualités. Des sentiments délicats et de réelles beautés peuvent rester ignorés si quelque désavantage extérieur en entrave la manifestation. On peut faire cette réflexion à propos de la première audition du *Comte forgeron*. Il a suffi de la chaleur étouffante qui régnait dimanche pour détourner bien des gens de se rendre au Livio en plein après-midi. Mardi soir, par contre, la salle était assez bien remplie. Avec une aération un peu plus intense, l'atmosphère aurait été vraiment agréable, et c'est assurément un préjugé de croire que, parce qu'il fait chaud au dehors, on doive nécessairement souffrir d'une semblable température au théâtre.

Nous croyons qu'aucun auditeur, même entre les plus amis du confortable, n'a regretté les instants passés à cette audition. Le plaisir éprouvé est d'un ordre nettement supérieur à celui que peuvent procurer une conversation ou une promenade. En outre, il est plus rare. Mais, précisément pour cela, on s'en fait à l'avance une idée trop sommaire et trop superficielle. On ne se figure pas la variété des émotions par lesquelles l'âme passe doucement, au long de ces trois actes, qui peuvent compter pour cinq, et qui sont comme une revue des harmoniques du cœur humain dans telle situation donnée.

Cette situation est ici, comme dans nombre d'autres pièces, un amour contrarié ; ou plutôt, c'est l'amour qui éclôt, timide et faible d'abord, dans deux âmes étonnées de son empire. Ces liens secrets et capricieux n'ont rien de commun avec l'argent ni avec les conventions sociales. Et voilà que l'amour cherche à frayer sa voie au milieu de ces obstacles hétéroclites. Il est patient, mais il est aussi rusé ; il prend tous les déguisements, il profite de toutes les faiblesses ; il chante quand il est triste et se réfugie alors dans le sein de la nature. Il finit par triompher par sa beauté même et par la sympathie qu'il engendre.

L'amour de Marie Stadinger et de l'apprenti Conrad est profond et sincère. On le voit d'autant mieux qu'ils ont par instants quelques tiraillements. La condition d'apprenti forgeron n'est pas un titre suffisant à la main de la fille du maître Hans. En réalité, Conrad n'est autre que le comte de Liebenau, qui s'est déguisé par amour pour Marie, mais cette réalité ne facilite pas beaucoup le mariage, car le maître Hans a la tête bourrée de préjugés antiaristocratiques, et il fait un tapage infernal toutes les fois que le comte paraît dans son costume véritable. Georges, compagnon de Hans, est un joyeux drille, leste et débrouillard ; il n'est autre que le valet du comte, transformé pour mieux servir ses intérêts. Mais peu s'en faut, à un moment donné, qu'il ne devienne son rival. La gouvernante Irmentraut est la confidente de Marie ; elle est risible avec ses prétentions à la grâce, mais elle a un rôle utile dans la pièce, tandis que le chevalier Adelhof, avec ses perpétuelles interventions, est introduit là d'une manière tout artificielle. Brenner, beau-frère de Stadinger, a le rôle d'un confident et d'un intrigant.

L'intérêt se porte avant tout sur la jeune et touchante Marie. Ce rôle a été bien tenu par Mlle Landerer, qui unissait à une complète intelligence de son personnage une grande variété de ton et de geste. Peut-être était-elle pénétrée d'une certaine timidité, mais qui ne déplaisait pas. Elle n'atteignit pas moins à la parfaite sincérité, qui est une des premières qualités de l'actrice, celle qui exerce le plus grand attrait et contribue le mieux à créer une atmosphère. Sa voix a paru pleine de justesse, de pureté, et, quand il le fallait, de force.

Mlle Galley a trouvé dans sa riche nature artistique les jeux de physionomie, les inflexions de voix et la grande variété de gestes que comportait le personnage de la vieille gouvernante. Elle a tenu sa partie de chant avec beaucoup de brio.

Le comte de Liebenau (Conrad), avec un peu moins de clarté de timbre, n'en était pas moins très agréable à entendre. Son attitude, toute de franchise et de naturel, était celle qui convenait à un jeune premier.

Le maître forgeron, avec sa barbe grisonnante et ses traits énergiques, imposait le respect. L'éloge de sa voix n'est plus à faire.

Georges a récolté des sympathies nombreuses grâce à sa joyeuse humeur, à sa mimique expressive et à sa voix chaude de ténor, qu'il maniait avec beaucoup d'aisance. Il a triomphé dans son solo du début : « Il faut savoir conduire l'eau sur son moulin. »

Le chevalier de Souabe, excentrique à souhait, possède une très belle voix, qu'il n'a peut-être pas fait valoir dans toute son ampleur. Son jeu, en lui-même, fin et très étudié, n'a pas eu l'effet mérité, en raison de la fonction équivoque qu'il avait dans l'ensemble de l'intrigue.

L'hôtelier Brenner ne s'en est pas mal tiré.

L'allure générale du dialogue était entraînante et pittoresque. Par instants, on aurait pu souhaiter une animation plus grande, là où l'auteur semble l'avoir voulu, comme dans la poursuite du comte, au premier acte, ou dans l'échauffourée provoquée par les impertinences d'Adelhof.

Un défaut qui tient à la pièce elle-même, c'est que l'affabulation n'est pas nouée sérieusement, que jamais, par exemple, les fiancés n'ont devant eux un obstacle autre que la mauvaise humeur du père, obstacle que le comte peut toujours faire tomber par la force comme il le fait à la fin.

La musique de Lortzing s'est révélée telle qu'on l'avait décrite : mélodieuse, enjouée, d'une facture limpide, en un mot charmante. Nous ne pouvons, même en résumé, parcourir la riche série des préludes, airs, récitatifs et chœurs, dont est semé le *Comte forgeron*. Citons, parmi les morceaux qui nous ont le plus réjoui, le solo de Georges, au premier acte, celui de maître Stadinger, sur le bon vieux temps : au dernier, les duos entre Conrad et Marie, le chœur des forgerons, au début, et celui de la finale du second acte.

Nous avons déjà dit que la qualité des voix était très bonne. Ajoutons que la diction était également soignée, et que peu de paroles étaient perdues. L'importance de ce point est considérable, dans une production où le récitatif et le chant tiennent tant de place.

L'orchestre, constitué par un puissant ensemble d'une quarantaine d'instrumentistes, a fort bien tenu son rôle. Il y avait sans doute dans sa composition certaines particularités dont nous ignorons le détail. Mais la fusion des instruments aurait pu être meilleure en ce sens que les cuivres se distinguaient trop des autres instruments. Les basses, d'une résonance très ample, avaient tendance à dominer le son un peu grêle des violons. Peut-être tout cela venait-il simplement d'une application encore trop tendue des exécutants sur la partition. Nous ne pouvons que louer la disposition de l'orchestre en contre-bas de la scène, ce qui permettait aux chanteurs d'atteindre plus directement le public.

Nous croyons nécessaire de revenir sur le fait que l'orchestre a livré, dans l'ensemble, une très bonne interprétation de cette composition de Lortzing, et il méritait certainement d'être mieux écouté qu'il ne l'a été. Du fait qu'on ne voyait presque pas les exécutants, le public s'est cru autorisé à continuer les conversations à mi-voix pendant les préludes. En outre, les applaudissements qui suivaient les productions vocales intervenaient toujours pendant la conclusion de l'orchestre, ce qui devrait être évité, si fort que le public soit enclin à applaudir à tel endroit et non à tel autre.

Les spectateurs ont eu le plaisir d'admirer quatre décors nouveaux, spécialement loués pour la circonstance. Tous quatre sont très bien compris et très beaux. Les costumes, avec leurs tons vifs, font grand effet. La disposition de ces couleurs, de même que les jeux de scène, ont visiblement été l'objet d'un soin attentif.

La Société de chant de la ville de Fribourg a un mérite de plus à son actif. L'organisation de pareilles représentations est d'une complexité dont il est difficile de se faire une idée. M. le chanoine Bovet, qui est la cheville ouvrière de cette œuvre, a droit à toutes félicitations. Le public fribourgeois témoignera par son empressement qu'il entend récompenser le travail de l'une de nos meilleures sociétés locales. Au point de vue purement artistique, la représentation du *Comte forgeron* est une occasion d'apprécier une grande et belle œuvre musicale.

G. O.

Deux nouvelles représentations du *Comte forgeron* auront lieu aujourd'hui jeudi, à 8 h. ½, et dimanche, à 3 heures.

Aux promeneurs

La Société pour le développement de Fribourg avise les promeneurs que non seulement le sentier du Gottéron, mais aussi les sentiers Del Soto, dans la forêt de Bourguillon, et Schoch, dans la forêt de Pérolles, ont été remis en bon état. Ces promenades, à l'abri du bruit et de la poussière, et pour l'entretien desquelles la Société de développement fait de grands sacrifices, sont recommandées à la protection du public.

Promenade scolaire

On nous écrit :

L'Ecole secondaire professionnelle de Fribourg a fait mardi sa course annuelle dans d'excellentes conditions.

Préférant l'air pur des montagnes et l'espace libre à l'atmosphère de la plaine, maîtres et élèves ont vécu, en face de la belle nature, une journée inoubliable. Le panorama de toute beauté dont on jouit du sommet du Selibühl (Berne) et l'agréable fraîcheur des forêts que nous avons traversées pour gagner ce sommet d'abord, puis la pittoresque vallée de la Singine froide, toutes les occasions de nous instruire et d'admirer l'œuvre grandiose du Créateur nous ont été offertes.

Nous en remercions tout spécialement notre cher directeur qui a si bien organisé cette belle course. Nous tenons également à souligner l'accueil très aimable qui nous fut réservé à l'hôtel de Schwefelbergbad. Le retour s'est effectué en autocars, dans la douceur du crépuscule et la plus franche gaieté.

Un élève.

Calendrier

Vendredi 19 juin

Sainte Julienne de Falconieri, vierge

Sainte Julienne, nièce de saint Alexis Falconieri, naquit à Florence. Elle entra dans la communauté des Servites, dont elle devint prieure et mourut en 1340, après une vie toute passée dans l'oraison et la mortification.

COURSES DE CHEVAUX — YVERDON

DIMANCHE 21 JUIN 1931, dès 8 heures et 14 heures

CONCOURS HIPPIQUES, COURSES CIVILES et MILITAIRES

Recrutement militaire

Le recrutement militaire commencera le 22 juin, par les recrutables de la ville de Fribourg.

En voici le programme :

22 juin, 7 h. 30, Fribourg (Ecole primaire de Gambach). Recrues de la ville de Fribourg dont les noms de famille commencent par les lettres A, B, C.

23 juin, 7 h. 30, Fribourg. Recrues de la ville de Fribourg dont les noms de famille commencent par les lettres P, Q, R, et sections de Marly et Praroman.

24 juin, 7 h. 30, Fribourg. Recrues de la ville de Fribourg dont les noms de famille commencent par les lettres S, T, U, V, W, X, Y, Z.

25 juin, 7 h. 30, Fribourg. Recrues de la ville de Fribourg dont les noms de famille commencent par les lettres H, I, J, K, L, M, N, O.

26 juin, 7 h. 30, Fribourg. Recrues de la ville de Fribourg dont les noms de famille commencent par les lettres D, E, F, G, et Granges-Paccot.

27 juin, 8 h. Fribourg. Sections de Prez-vers-Noréaz et Treyvaux.

29 juin, 8 h. Fribourg. Sections de Lentigny et Rueyres-Saint-Laurent.

30 juin, 8 h. Fribourg. Sections de Grolley et Avry-sur-Matran.

1er juillet, 8 h. Fribourg. Section de Posieux.

2 juillet, 7 h. 30, Morat. Sections de Morat et Cormondes.

3 juillet, 7 h. 30, Morat. Sections de Salvagny et Chiètres.

4 juillet, 7 h. 30, Morat. Sections du Vuilly, de Courtion et de Courtepin.

6 juillet, 7 h. 30, Tavel. Sections d'Ueberstorf et Tavel.

7 juillet, 7 h. 30, Tavel. Section de Guin.

8 juillet, 7 h. 30, Tavel, Sections de Tinterin et Planfayon.

9 juillet, 7 h. 30, Tavel. Sections de Bœsingen, Saint-Antoine et Wünnewil.

10 juillet, 7 h. 30, Romont (école primaire). Sections de Villarimboud et de Vuisternens-devant-Romont.

11 juillet, 7 h. 30, Romont. Section de Romont.

13 juillet, 7 h. 30, Romont. Sections de Siviriez et de Chavannes-sous-Orsonnens.

14 juillet, 7 h. 30, Romont. Section de Rue.

15 juillet, 7 h. 30, Bulle (école des garçons). Sections de Sales et de Bellegarde.

16 juillet, 7 h. 30, Bulle. Section de Bulle.

17 juillet, 7 h. 30, Bulle. Sections d'Haute-ville et de Vuippens.

18 juillet, 7 h. 30, Bulle. Section de Gruyères.

20 juillet, 7 h. 30, Bulle. Sections d'Albeuve et de Charmey.

21 juillet, 7 h. 30, Châtel-Saint-Denis (école des garçons). Sections de Saint-Martin et d'Attalens.

22 juillet, 7 h. 30, Châtel-Saint-Denis. Section de Châtel-Saint-Denis.

23 juillet, 7 h. 30, Estavayer-le-Lac (école des filles). Sections de Nuvilly et Saint-Aubin.

24 juillet, 7 h. 30, Estavayer-le-Lac. Sections de Cheyres et Estavayer.

25 juillet, 7 h. 30, Estavayer-le-Lac. Sections de Léchelles et Villeneuve.

Sont tenus de se présenter :

1° tous les citoyens suisses nés en 1912, établis ou en séjour dans le canton de Fribourg, et ceux nés antérieurement qui, pour un motif quelconque, ne se sont pas encore présentés au recrutement.

2° tous les hommes renvoyés antérieurement et dont le délai de renvoi est expiré.

Ecoles primaires de la ville de Fribourg

Demain matin, vendredi, à 8 h., examens de la 3me classe des garçons de langue française de la Neuveville (M. Musy) ; à 2 heures de l'après-midi, dans le même quartier, examens de la 4me classe des garçons (M. Passaplan).

Demain également, à 8 heures, examens de la 1re et 2me classe des garçons de langue allemande du Bourg (Mlle Huber) ; à 10 heures du matin, examens de la 1re et 2me classe des filles de langue allemande du même quartier (Mlle Spæth).

Feinte stupéfaction

L'*Indépendant* d'hier feint d'être stupéfait de ce que M. Antoine Favre (qu'il baptise Paul), professeur à l'université de Fribourg, se soit chargé des intérêts de Mme Schmidt, veuve du lieutenant-colonel Oscar Schmidt, qui demande à M. le conseiller d'Etat Walpen, chef du Département militaire valaisan, réparation de l'offense faite à la mémoire de son mari.

L'*Indépendant* écrit que « cette nouvelle a soulevé la stupéfaction générale tant en Valais que chez nous », parce qu' « on ne comprend pas qu'un professeur d'université, conscient de la dignité de ses fonctions, descende de la chaire pour se jeter dans la mêlée des luttes politiques ».

Nous n'avons vu dans aucun journal valaisan un indice quelconque de la stupéfaction dont parle l'*Indépendant*. Tous ont trouvé très naturel le fait dont l'*Indépendant* s'effare.

En vérité, qu'y a-t-il d'extraordinaire et d'incongru à ce qu'un professeur de droit, qui est avocat, accepte une mission comme celle dont M. Favre a été requis de se charger, mission qui n'est pas celle d'un procès ordinaire, mission dont il est superflu de souligner le caractère exceptionnel ?

Ce qui est plaisant, c'est d'entendre l'*Indépendant* reprocher à M. Favre de « descendre de la chaire pour se jeter dans la mêlée des luttes politiques ».

Le distingué professeur a été sollicité par une veuve de défendre la mémoire de son mari. Qu'est-ce que la politique a à faire là-dedans ?

Etat civil de la ville de Fribourg

Promesses de mariage

19 mai. — Bottinelli Léon, manœuvre, de nationalité italienne, avec Lauper Maria, de Chevrilles.

28 mai. — Ellenberger Alfred, ramoneur, de Biglen (Berne), avec Bussard Germaine, d'Orbe.

3 juin. — Dougoud Louis, pâtissier, de Villarimboud, avec Birbaum Marie-Louise, d'Alterswil.

9 juin. — Codourey Jean, monteur-électricien, de Cottens, avec Rieger Hedwige, de nationalité badoise.

Mory Léon, maçon, de Wallenried, avec Lauper Adeline, de Schmitten et Dirlaret.

Chobaz Théodore, ouvrier de fabrique, de Fribourg et Marly-le-Grand, avec Bovey Marie, de Neyruz.

10 juin. — Krattinger Alexandre, coiffeur, de Guin, avec Eltschinger Alphonsine, de Zumholz.

12 juin. — Oberson Edmond, typographe, de Villaraboud, avec Corpataux Reine, de Fribourg et Tinterin.

Bertschy Albin, boucher, de Guin, avec Zumwald Joséphine, de Saint-Ours et Guin.

Andrey Charles, menuisier, de Plasselb, avec Volery Ida, d'Aumont et Nuvilly.

16 juin. — Rappo Daniel, employé de chemin de fer, de Schmitten et Bœsingen, avec Aeby Hélène, née Aeby, de Saint-Sylvestre.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Mutuelle. — Répétition, à 8 h. 15, pour prochains concerts.

Cercle de Saint-Pierre. — Ce soir jeudi, dès 8 h. ½, réunion amicale de la section d'hommes.

Club alpin, section Moléson. — Course à la Spitzfluh, dimanche 21 juin : départ, 7 h., place du Père Girard. S'inscrire chez Jean Pochon, chef de course, tél. 11.74. Réunion des participants, samedi, au café Romand, à 12 heures.

Deutscher geschichtsforschender Verein des Kantons Freiburg. — Allgemeine Frühjarsversammlung, Sonntag, den 28 Juni, in Jaun.

Abfahrt von Freiburg per Autocar um 10 Uhr. Ankunft in Jaun 11 ½ Uhr. Besichtigung der alten Kirche unter der Leitung von Herrn Dr J. Lusser. 12 ¼ Uhr, Mittagessen im « Hôtel de la Cascade ». 2 Uhr, Vortrag von Herrn Dr Jos. Lusser : « Die alte Pfarrkirche von Jaun, ihre Fresken und ihre Wiederherstellung ; 2. Geschätliches.

Rückfahrt über Boll und Le Bry um 5 Uhr. Ankunft in Freiburg 7 Uhr.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Vivre d'abord, le problème de l'alimentation posé par l'après-guerre, par Noël Amaudru. Collection Arista. Editions de la Baconnière, Neuchâtel. Prix : 7 fr. 50.

Le problème de l'alimentation a pris pendant la guerre une importance telle que les peuples et les gouvernements en ont fait une de leurs principales préoccupations. L'alimentation naturelle a cédé le pas, sur bien des points, à l'alimentation chimique. D'autre part, les hommes, saisis par la fièvre des heures terribles, ont mis moins de soin qu'autrefois à se ménager des repas copieux, lentement savourés et digérés. Les mets les plus appréciés étaient ceux qui étaient les plus rapidement préparés.

Dans l'alimentation, comme dans d'autres domaines, la guerre a eu donc des conséquences importantes, qui ont déterminé, après 1918, une évolution très sensible, dans l'art culinaire de tous les pays.

Que mange-t-on maintenant ? Quelle est la préparation des aliments, avant d'arriver dans les cuisines, c'est à quoi répond M. Noël Amaudru, dans son livre très intéressant *Vivre d'abord*. Grâce à une documentation précise et abondante, il expose en des chapitres bien illustrés, la question des céréales, celles de la viande et du gibier, du riz, de la volaille, du lait, du fromage et du beurre, des végétaux, du sucre, des vins, de l'alcool, du café, du thé, etc.

On lit avec un grand plaisir et un profit certain les descriptions savantes des particularités alimentaires des peuples exotiques et des préférences occidentales. Le récit est souvent assaisonné d'une anecdote piquante.

Secrétaire de la rédaction : *Armand Spicher.*

†

Monsieur le docteur Etienne Perroulaz-Herr, à Bulle ;
Monsieur Joseph Perroulaz, à Bulle ;
Monsieur le docteur Louis Perroulaz, à Bulle ;
Mademoiselle Martha Perroulaz, à Bulle ;
Monsieur et Madame Gretener-Perroulaz, à Lausanne ;
Mademoiselle Stéphanie Perroulaz, à Genève ;
Madame Auguste Peyraud-Perroulaz et ses enfants, à Bulle, Genève, Broc et Balsthal ;
M. et Mme Dr Niedlspach-Zehnder, à Baden ;
M. et Mme Dr Zehnder-Krebser, à Zurich,

font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Martha PERROULAZ-HERR

leur très chère épouse, mère, belle-mère, belle-sœur et tante, pieusement décédée à Bulle, le 17 juin, dans sa 68me année, munie des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu à Bulle, samedi 20 juin, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'office de trentième pour le repos de l'âme de

Madame Marie BERSET

aura lieu samedi, 20 juin, à 8 h., à l'église du Collège.

La famille Gremaud-Jaquier, à Fribourg ; Mlle M. Moret, à Bulle, remercient sincèrement tous les amis du défunt, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil.

Pensionnat SAINT-VINCENT, TAVEL, Fribourg

ÉCOLE ALLEMANDE

pour jeunes filles de langue française. **Branches commerciales :** Sténographie, dactylographie, comptabilités. Anglais. Musique. 12765

ECOLE MÉNAGÈRE

Prix modérés. Demandez prospectus.

Motos d'occasion

L'école-atelier de mécanique du Technicum (Pérolles), vend : quelques motos (175 cmc. à 500 cmc.), de **Fr. 300.— à Fr. 900.—.**

La revision de ces motos, faite dans un but de démonstration et d'enseignement pratique, offre **toutes garanties.** 13095

A la même adresse : **PALIERS, POULIES,** pour transmissions.

Stores

pour fenêtres, balcons, magasins

Nouveaux tissus.

Réparations — Service rapide.

Se recommande : **Fr. Bopp, tapissiers, rue du Tir, 8, Fribourg.** Téléphone 7.63.

Où manger ? **à Fribourg, au restaurant Foyer Daheim, Rte Neuve 6 à 100 m. de la gare.**

Diners à Fr. 2.— et 1.50. Soupers à Fr. 1.50.

« SILBA »

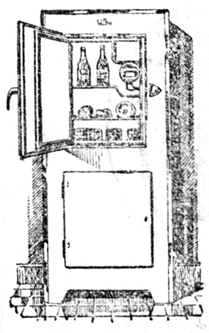

l'armoire frigorifique la meilleur marché et la plus économique.

COMPAREZ NOS PRIX :

Grandeur A/I **Fr. 780.-**
Grandeur B/II » **990.-**
Grandeur C/III » **1350.-**

Fabrication suisse

Demandez renseignements & prospectus

« SILBA »

Case postale, 100, FRIBOURG

Domaine à louer

Le soussigné met en location, pour le terme de 6 ans, le domaine qu'il possède à Montévraz et Zénauva, de la contenance de **12 poses et un pâturage.** Entrée en février 1932 ou date à convenir. Pour tous renseignements, s'adresser à **Richard Hippolyte, forestier cant., Zénauva.**

54 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

La momie vengée

par Paul SAMY

Voilà pourquoi miss Nora, qui n'avait pas perdu de vue Boussent-Harvey durant la conférence du docteur Hassan, ne put le revoir le lendemain quand elle assista au départ de l'hôtel Shephead des excursionnistes qui allaient se rendre à Guizeh.

A ce même moment, Boussent prenait le train pour Alexandrie.

Il s'était dit que le *Lotus* ne partait que dans deux jours, durant lesquels il se pourrait que la police voulût vérifier les papiers des touristes ou des autres passagers qui reprendraient ou prendraient le paquebot.

Les siens, ceux de l'ingénieur Dosmond, étaient en règle. Mais à quoi bon, pensait-il, jouer avec le feu quand ce n'était pas absolument nécessaire ?

En outre, Boussent calculait que, en reprenant le *Lotus* il ne serait pas de retour en France avant quinze jours, le paquebot devant revenir par l'Algérie et la Tunisie. Or, Gardery pouvait, d'ici là, être rentré à Marseille et avoir besoin de sa présence dans ce port ou à Paris.

Ces raisons lui firent, dans l'après-midi qui suivit son arrivée à Alexandrie, prendre la décision de retirer sa malle du *Lotus* et d'abandonner son voyage.

Si le commissaire du paquebot avait été à son bord à ce moment, il aurait pu donner à Maxime ce renseignement. Mais il avait passé l'après-midi au Club nautique où de Kérouet le rencontra dans la soirée, de sorte que ce ne fut qu'à Port-Saïd qu'il apprit que l'homme en qui miss Nora reconnaissait Harvey ne s'était pas rembarqué.

Cependant, Maxime avait mis le détective Robs au courant de la rencontre de la jeune fille, et le policier, supposant qu'Harvey était toujours au Shephead, décida d'aller l'y rejoindre.

Un train partait à 5 heures pour le Caire. Robs le prit.

Mais quel ne fut pas son étonnement quand il vit monter dans ce même train l'homme de la photographie, l'insaisissable Harvey ?

Comment était-il là alors qu'on le croyait au Caire et pourquoi prenait-il le chemin de fer pour cette ville au lieu de continuer son voyage sur le *Lotus* ?

Il en eut l'explication quand il apprit la destination de ce train qui n'était autre que le retour du Simplon-Orient-Express, dont la tête de ligne était officiellement Le Caire et, occasionnellement, Alexandrie.

L'arrêt dans cette dernière ville devait le confirmer dans cette supposition.

Robs n'avait pris son billet que pour Le Caire et un contrôleur l'avisa de la véritable destination du train dont le parcours à travers la Palestine, la Turquie, la Bulgarie, la Yougoslavie, l'Italie et la Suisse avait son terminus à Paris et à Calais pour Douvres et Londres.

Le détective, qui s'était rendu compte que son inconnu, ce M. Dosmond, signalé par miss Nora, n'était pas descendu mais occupait toujours le compartiment voisin du sien, compléta son billet entre les mains du contrôleur et se fit délivrer une place pour Paris.

Le carnet-coupon qu'on lui remit contenait une carte du parcours avec la nomenclature des villes d'arrêt.

— Bon, se dit Robs, en installant près de son lit sa valise à main, s'il descend quelque part, je descendrai avec lui, sinon on ira ensemble jusqu'au bout. Si ce monsieur Dosmond est Harvey, je finirai bien par le savoir.

Une heure plus tard, le train partait pour Jaffa et, tandis qu'il s'ébranlait, le détective entendit dans le couloir le récit que faisaient quelques voyageurs montés au Caire de l'attentat commis à la tombe de Ra-Ouer.

La nouvelle n'en était pas encore répandue à Alexandrie à l'heure où il s'était embarqué.

Comme Robs, son voisin Dosmond avait ouvert la porte de sa cabine et écoutait les propos des voyageurs.

Il intervint même pour interroger ces derniers tandis que le détective l'examinait à la lueur du plafonnier du couloir.

— Oui, se disait Robs, c'est bien le même homme de Marseille. Est-ce que, par hasard, ce serait lui le cambrioleur du tombeau égyptien ? Mais non, ce n'est pas possible. Il a débarqué avant-hier seulement du *Lotus*, m'a dit M. de Kérouet, et l'attentat, d'après ce qu'on assure, remonterait à deux ou trois jours auparavant.

Il réfléchit et trouva bien extraordinaire ces coïncidences qui lui faisaient retrouver cet inconnu, ce sosie d'Harvey, partout où se produisaient un vol, un cambriolage ou un attentat.

Partout aussi on le rencontrait, sous des noms différents : à Marseille, il s'appelait Borequing ; ici, il appelle Dosmond, et c'est toujours le même personnage, la même ressemblance si frappante qu'elle exclut toute similitude de hasard.

A Haïffa, le train s'arrêta. La voie ferrée n'allait pas plus loin. Le pilotage des voyageurs se fit en automobile par Saïda et Beyrouth jusqu'à Rayak où ils montèrent dans un nouveau train qui, celui-là, allait jusqu'au bout.

A l'arrêt d'Alep, le détective pensa qu'il devait rassurer sur son sort Maxime de Kérouet. Mais où le prendre ?

Il ignorait le départ du yacht et encore plus vers quelle nouvelle destination il avait appareillé.

En tout cas, il ne devait pas être loin de la terre égyptienne. Il adressa donc une dépêche à la double adresse de la direction du port d'Alexandrie et du *Keepsake* pour faire suivre en cas d'absence.

Robs disait simplement au commandant du yacht qu'il était en route pour Paris et Marseille.

C'était tout ce qu'il pouvait confier au télégraphe.

Mais il ne douta pas qu'on ne comprît que ce n'était pas pour le plaisir de se promener pendant huit jours dans un chemin de fer qu'il avait entrepris ce voyage.

Tranquille de ce côté, il ne songea plus qu'à exercer une surveillance attentive sur son mystérieux voyageur, de crainte qu'il ne lui faussât compagnie en route.

Mais ce monsieur Dosmond ne paraissait avoir aucune envie d'interrompre son voyage. Le détective le retrouvait au wagon-restaurant aux heures des repas et, quand le train atteignit Constantinople, le voyageur ne se donna même pas le plaisir de visiter la ville comme ses autres compagnons, durant l'après-midi qu'y stoppa l'Orient-Express.

Il en fut de même aux arrêts suivants de Sofia, de Belgrade, de Zagreb.

Venise elle-même ne le tenta pas. On y stationnait cependant durant cinq heures. L'homme ne bougea pas du train, se contentant d'en parcourir les couloirs d'un bout à l'autre pour se dérouiller les jambes.

Robs l'avait imité, mais c'est sur le trottoir des gares qu'il faisait, lui, les cent pas, surveillant ce singulier voyageur, indifférent aux villes célèbres où l'on stationnait, préférant la solitude du train aux facilités touristiques que la Compagnie des wagons-lits offrait à ses hôtes.

Une fois seulement, à l'arrêt de Milan, le dernier avant Paris, M. Dosmond descendit de son wagon et se rendit au télégraphe de la gare.

Robs, qui s'était attaché à ses pas, le vit écrire sa dépêche et, sans un mot, la remettre au guichet, en payer le contenu et revenir à son train.

Détail infime qui n'apprenait rien au détective, pas même si son voisin du compartiment descendrait à Paris ou continuerait sa route pour Calais et Londres. *(A suivre.)*

Gaba 1 ou 2 Gaba après chaque cigarette empêchent l'irritation de la gorge et purifient l'haleine

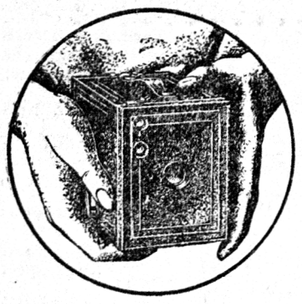

Votre délicieux Bébé

peut gagner pour vous plus de 60.000 francs . . .

Voici une occasion pour vous, mamans, papas, de montrer votre charmant bébé au monde entier, et de gagner une fortune en même temps.

Le Concours International Kodak est réservé aux amateurs et le moins expérimenté peut gagner même avec l'appareil le plus simple tel qu'un Brownie ; il y en a maintenant à partir de Frs. 10.—.

Photographiez bébé dans une de ses attitudes charmantes et emportez le Grand Prix pour la Suisse de Frs. 5.000.— et le Grand Prix International Kodak de Frs. 50.000.—.

Mais suivez notre conseil : employez la pellicule Kodak Verichrome, c'est plus sûr.

Tous les détails du Concours vous seront fournis par le marchand d'articles photographiques le plus proche ou par Kodak S.A., 13, avenue Jean-Jacques-Mercier, Lausanne.

Un Brownie, 6×9 cm. qui ne coûte plus aujourd'hui que Frs 13.— vous aidera à gagner le Grand Prix.

Concours International KODAK

de photographie d'amateurs

ON DEMANDE

jeune fille

robuste, présentant bien, pour aider à la cuisine et faire les chambres.

S'adresser à l'**Hôtel de la gare, Romont.** 13067

Vente juridique

(2mes enchères)

L'office des poursuites, à Fribourg, vendra, à son bureau, le **vendredi 19 juin,** à 15 h. ¼, une part à un brevet pour la fabrication du savon.

MOTO CONDOR

A vendre, 500 cmc., comme neuve, grand éclairage Bosch, avertisseur, compteur, siège arrière. Prix exceptionnel : **Fr. 1150.** 51-12

Chez **Daler Frères, Fribourg.**

Bon domaine

13 poses vaudoises, un seul tenant, **à vendre.**

S'adresser : **Etude E. Fillettaz, notaire, à Nyon.**

A VENDRE

plusieurs étaux, nerceuses, cisailles pour tôle et fer, O. T. L. □, poste pr soudure autogène dissoue, moteur, transmission, etc. Event. **atelier à louer** chez **Erlebach, Beauregard, Fribourg.** 12820 F

OFFRE DE FABRIQUE
SERVICES DE TABLE EN ARGENT

argent massif, ainsi que fortement argenté, 100, directement à la clientèle privée. Prix les plus avantageux, p. ex. : 26 Ab

Garniture de 72 pièces, Fr. 160.—

argenté 100, franco dédouané. Paiement par versements périodiques à longue échéance sans premier acompte. 50 ans de garantie par écrit pour chaque pièce. Catalogue et références de 1er ordre par retour du courier gratuitement.

MOELLERS & Co. Fabr. de services fins Solingen-Rheinland

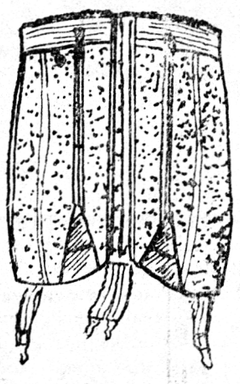

Mesdames !

Vous trouverez aux « CORSETS élégants » les **meilleures ceintures,** de **10 à 35 fr.** **les corselettes** de **13 fr. 50 à 30 fr.**

Leur coupe parfaite et le matériel utilisé de tout premier ordre sont garantis, et vous rendront complètement satisfaites.

69, rue de Lausanne, Tél. 11.11.

On demande

personne sachant faire une bonne **cuisine bourgeoise,** pour la cuisine et aider au ménage d'une grande famille. Bons soins et vie de famille assurés.

Personnes en santé et travailleuses sont priées de faire offres avec certificats, photographie et prétentions à **Mme J. Girard-Walter, Moutier** (Jura bernois). OF 2289 S

Vente juridique

(2mes enchères)

L'office des poursuites de la Sarine, vendra, le **vendredi 19 juin, à 15 h.,** au domicile de **Renevey Emile, à Autigny :** 1 char à pont, 1 charrue « Ott », 1 herse, 1500 kil. de foin, 800 kil. de regain. 13084

Camille GALLEY

à Ecuvillens

serait acheteur de foin nouveau.

A vendre

pour cause de départ, un potager à bois, à 3 trous, en bon état. 40818 F

S'adr. : **Mme Meuwly, Beauregard, 36, Fribourg.**

A VENDRE

quelques chars de **paille froment** ou méteil.

Léonard Codourey, Lovens. 13094 F

ROYAL SONORE

Dès ce soir au dimanche 21 juin inclus.

Un spectacle grandiose.

Un film sonore **PARAMOUNT**

LES 4 Plumes Blanches

L'énorme succès du **Paramount de Paris** réalisé par les auteurs de « CHANG »

Un chef-d'œuvre de pittoresque et d'action.

Clous sensationnels :

Le formidable incendie de la FORÊT VIERGE

La ruée de 400 hippopotames

L'épopée glorieuse et sanglante des troupes coloniales au Soudan

A vendre

2 **banques de magasin,** à choix.

S'adresser à **Publicitas, Bulle, sous P 2423 B.**

Ferblantiers-couvreurs

A vendre, pr **15,000 fr.,** excellente entreprise avec bâtiment, machines.

S'adresser : **Etude E. Fillettaz, notaire, à Nyon.**

Cours officiels d'allemand

organisés par le canton et la ville de

Saint-Gall

Etude rapide et approfondie de langue allemande à

l'Institut préalpin de jeunes gens

Dr Schmidt près Saint-Gall sur le Rosenberg

Dipl. comm. Baccalauréats. Enseignements de tous les degrés. Gymnastique et tous les sports. Situation magnifique et salubre pour séjours de montagne (altitude 800 m.). 29-14 G

Juillet-septembre : Cours de Vacances

L'unique école privée suisse avec cours officiels.

Prospectus par l'Institut Dr Schmidt, **St-Gall.**

De haute valeur nutritive, de goût délicieux et facilement digestible, le Trauben-Swiss, fromage extra-fin au vin suisse, est l'aliment favori de toute personne appelée à fournir un travail intellectuel ou physique considérable.

En vente partout.

FROMAGE Burki & Co LUCERNE TRAUBEN SWISS

A REMETTRE

un bon petit café de campagne, pour le 15 novembre. Peu de reprise.

S'adresser sous **P 2418 B, à Publicitas, Bulle.**

AU FAISAN DORÉ, FRIBOURG

RUE DU TIR ◆ N° 15 ◆ — TÉLÉPHONE ◆ 9.37 ◆

J. AELLEN, COMESTIBLES

Poissons frais

Profitez des bas prix.

VENDREDI matin et dès jeudi après-midi, grande vente de superbes **BONDELLES** de Neuchâtel vidées, à 2 fr. le ½ kg. : **COLIN** français, **CABILLAUD** blanc, **FILET** frais, SOLES, SAUMON, MERLANS, RAIE, TRUITES vivantes.

Tous nos poissons sont de première fraîcheur.

On DEMANDE une

JEUNE FILLE

sachant bien cuire et pouvant diriger seule un ménage de 3 personnes. Gages : **60-70 fr.** Entrée tout de suite.

S'adresser sous chiffres **P 13054 F, à Publicitas, FRIBOURG.**

Demoiselle

seule, disposant d'un certain capital, demande, dans le canton, épicerie bien achalandée ou autre commerce avec clientèle assurée.

Ecrire sous chiffres **P 40843 F, à Publicitas, Fribourg.**

On demande, pour le 15 juillet, une

Jeune fille

robuste, pour tous les travaux du ménage et service de table. 13023 F

S'adresser **au Café du Midi, Fribourg.**

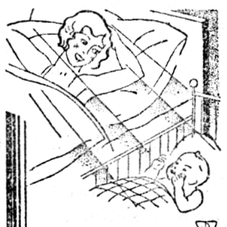

BÉBÉ A DORMI toute la nuit, bien sagement. Ce paisible et profond sommeil dû au bon lait Guigoz ne contribue pas peu à sa croissance rapide et harmonieuse qui fait l'admiration de tous.

Lait en poudre Suisse (de la Gruyère) Guigoz

On demande

un **domestique** à l'année où à défaut ouvrier pour faner ; entrée tout de suite. Bon entretien et vie de famille assurée.

S'adresser à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 13076 F.**

Scierie

demande machiniste très habile pour raboteuses et circulaires. Jeune homme très actif et sérieux, désirant place stable, serait préféré.

Ecrire sous **H 16850 L, à Publicitas, Lausanne.**

Vente juridique

(1res enchères)

L'office des poursuites, à Fribourg, vendra, le **vendredi 19 juin,** à 10 h. ¼, au domicile de **Grossmann Hans, 23, rue du Nord :** 1 desserte.

FRANCE SUD-OUEST

Vente urgente accident auto, domaine, grand élevage 50 bovins, 130 brebis, 20 porcs, 3 juments, cheptel mort, très important matériel moderne. Culture industrialisée, marque beurre très renommée. Prix global : 1,200,000 fr. français. 73630

Ecrire : **No 1000, agence Havas, Toulouse, Haute-Garonne** (France).

COUTELLERIE, aiguisage

Réparations - Fabrication

A. HERREN, Tél. 1079

Gd'Fontaine, 2, Fribourg

Vente juridique

(2mes enchères)

L'office des poursuites de la Sarine, vendra, le **vendredi 19 juin, à 13 h.,** au domicile de **Hayoz Louis, commerce de bois, à Belfaux :** 1 bureau, 1 desserte, 1 armoire, 1 commode, 1 farinière, 3 stères de chêne, 1 cric, etc. 13087 F

Vente juridique

(1res enchères)

L'office des poursuites de la Sarine, vendra, le **vendredi 19 juin,** à 9 h., au domicile de **Chassot, Adrien, à Estavayer-le-Gibloux :** 1 canapé, 1 commode, 1 table.

On achète

du foin nouveau.

S'adresser : **M. Thorin, Café de la Paix, Fribourg.**

Vente juridique

(1res enchères)

L'office des poursuites, à Fribourg, vendra, le **vendredi 19 juin, à 9 h. ¼,** à l'atelier de **Ducrest Pierre, serrurier, au Court-Chemin :** 1 cisaille, 1 estampeuse, 1 tas à dresser, 1 char, 1 enseigne. 13093 F

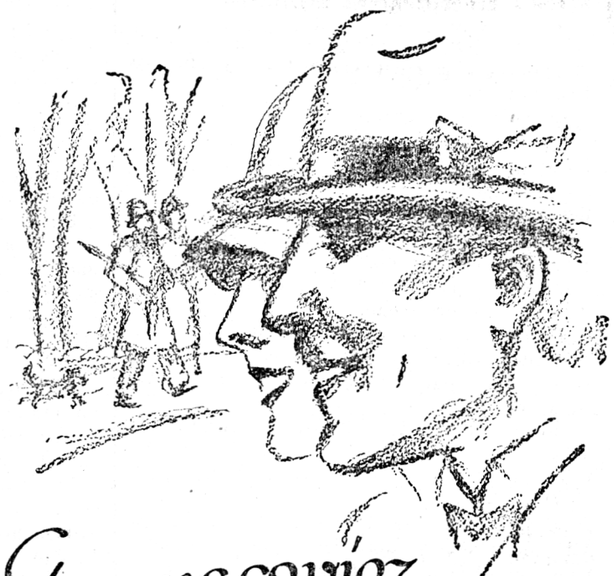

Si vous saviez

pourquoi ils sourient à la vie, vous seriez sans doute tenté de faire comme eux et de savourer régulièrement du crémeux et exquis

CHOCOLAT AU LAIT

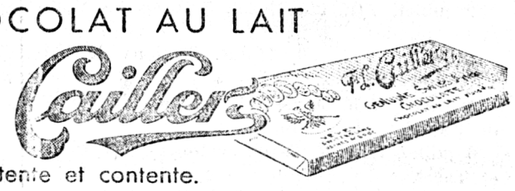

qui sustente et contente.

CAPITOLE

De jeudi 18 à dimanche 21 juin.

Chaque soir, à 20 h. 30. — Dimanche : Matinée à 15 heures.

1re PARTIE (version muette) de :

D'après **Alex. Dumas**

avec

Jean Angelo
Lil Dagover
Gaston Modot
Mary Glory
Jean Toulout
etc.

Prix des places : Fr. —.70, 1.10, 1.50 et 2.—.

Location de 17 à 19 h. Tél. 1300.

Du 22 au 25 juin : SECONDE PARTIE.

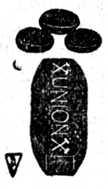

Combustibles R. Steinauer S.A.

Bureau : 10, av. de la Gare Tél. 9.52

DEMANDEZ NOS PRIX DE PROVISIONS

BRIQUETTES, COKES, ANTHRACITES, etc. 151-3

DENTISTE

assistant demandé ayant grande expérience professionnelle.

Ecrire à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 13080 F.**

CHEVAUX

pour abattre et accidents sont payés un bon prix par la **Boucherie Chevaline Centrale,** Louve, 7, **Lausanne.** H. Verrey. Téléph. **Boucherie 29.259** 433-10 **Domicile 29.260**

MONTAGNARDS ET ALPINISTES .....

Art. 818	en empeigne chromé, ferrure rivée, qualité réclame	25.80
Art. 1818	même art. que ci-dessus, qualité supérieure	27.80
Art. 817	en empeigne naturel, ferrure rivée façon ordonnance, doublé cuir	27.80
Art. 819	en empeigne chromé, façon nouvelle, contreforts extérieurs, ent. doublé veau, feutre, double ferrure extra	35.-
Art. 1817	en empeigne chromé, couleur, coupe nouvelle, feutre, ferrure rivée	41.-
Art. 1829	en veau chromé couleur, coupe nouvelle lacée, feutre, ent. doublé veau, ferrure double rivée	58.-
Art. 549	**pour jeunes gens,** Nos 36-39, veau chromé, couleur, ferrure rivée	31.-
Art. 705	**pour dames,** empeigne chromé, couleur, ent. doublé veau, feutre, coupe nouvelle, (ferrage à volonté)	27.80
Art. 1707	**p. dames,** empeigne chromé, couleur, ent. doublé veau, feutre, ferrure rivée, façon nouv., cousu, façon main.	37.-

Chaussures Dossenbach Aux Arcades Fribourg Morat

Expéditions contre remboursement — Envois à choix

Grande liquidation partielle

autorisée par la Préfecture

Pour faire place pour transformations et agrandissements de mes ateliers et salles d'exposition, je céderai

divers mobiliers avec un **rabais de 10 à 30 %**

suivant les modèles

Fabrique de meubles Paul Leibzig

Grand'Places, 26, Fribourg